

Maghreb Canada Express

D'un Continent à l'Autre...



Vol. XI, N° 06, JUIN 2013 (Dépôt légal: 2550843 - ISSN 1708-8674) www.maghreb-canada.ca Tél.: 514-576-9067 info@maghreb-canada.ca

**BESOIN D'UNE
HYPOTHÈQUE ?**
CONTACTEZ-NOUS

BADRE IZOUGGAGHEN
Courtier Immobilier Hypothécaire Agréé

Cell.: 514 991-7738
Courriel: badre@nordesthypothèques.com
514 680-4674



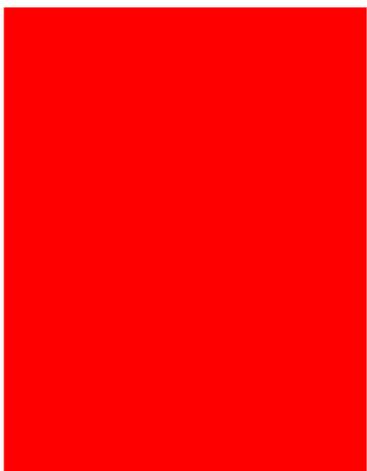
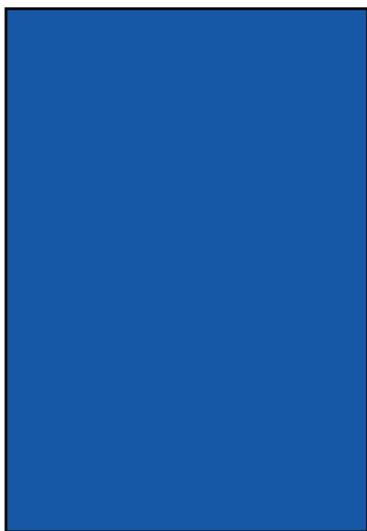
Une Façon intelligente d'obtenir une hypothèque



SPECIAL CHANGEMENTS CLIMATIQUES

**L'Assemblée générale de l'ONU
sur les changements climatiques** (Page 20)

**Tout sur la Rencontre internationale
sur le climat et l'environnement
à Béni Mellal : Programme et résumés
des communications orales** (Pages 10 à 14)



Québec

Du nouveau pour les Compétences professionnelles formées à l'Étranger

QUÉBEC
POUR TOUS



La ministre Diane De Courcy annonce l'attribution de près de 1,4 M\$ pour faciliter la reconnaissance des compétences des professionnels immigrants (Page : 8)

À LIRE ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

L'UTRE BOUT DE LA LORNETTE

- Le Mountakhab : Citoyenneté, nationalité et culture footballistiqueP4

CANADA

- Le chômage des Maghrébins au Québec
Le silence, cette complicité avouée.....Page 5

- Amélioration du processus entourant les
demandes de citoyennetéPage 7

MAROCAINS DU MONDE

- Plainte des veuves marocaines aux Pays-
Bas.....Page 9

POINTS DE VUE

MRE : Plan Législatif.....Page 16

MAGHREB

- Forte présence tunisienne en quarts de
finale de la Coupe de la CAF.....18

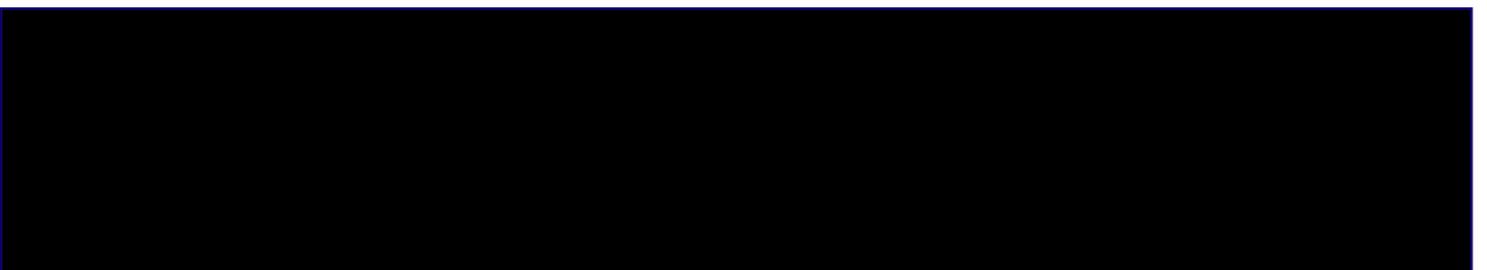
-Le festival Mawazine se termine en
beauté.....Page19

PAGE ÉCONOMIQUE

Les deux derniers billets de la série en
polymère.....Page 21

VIE COMMUNAUTAIRE

- Associations en AcrionPage 22



D'un continent à l'autre

Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume MRE



Par Abderrahman El Fouladi

La représentativité de la diaspora marocaine fait défaut, paraît-il dans la loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

Hchouma ! Et il n'en fallut pas plus à ceux et celles, parmi nous, avides du beurre institutionnel marocain et de leur statut de beur tout court, pour monter une fois de plus aux barricades; Barricades dont ils ne se sont jamais décidés de descendre (mais le savent-ils ?) depuis qu'ils réclament une représentativité au parlement; leur propre représentativité..! Représentativité qu'ils cherchent à tout prix à légitimer au nom de la Communauté MRE !

Et du coup, des communiqués et des déclarations sont tirés par rafale ! Tirs nourris qui n'impressionnent plus que certains décideurs en mal de passer leur «*serbiss 3la khir*» (leur mandat sans problème); des communiqués commençant toujours, non pas par les noms personnels de leurs pondeurs (ou à la limite par celui de l'association qu'ils sont sensés représenter), mais par un pompeux «*la Communauté marocaine veut..! dénonce..! est révoltée de..!* »

Baraka ! (Assez !) C'est quoi cette communauté à laquelle se réfèrent ces Princes sans Principautés ?

Les membres de leurs associations ? Dont les plus nombreux ne peuvent même pas remplir la tente caïdale; qu'ils se sont dressés sur les sommets de leurs fantasmes et leur folie de Grandeur!

Il y a quelque chose de pourri dans le Royaume MRE !

Une pourriture entretenue par certains décideurs qui clament haut et fort : *On ne peut pas parler à chacun de vous séparément ! Il faut vous constituer en associations !*

Mais qui parle «*de parler* » ? **Le blabla n'a-t-il pas assez duré depuis l'indépendance du pays ?**

N'en déplaise ! Nombreux sont ceux et celles, parmi la diaspora, qui ne s'adressent aux responsables du pays d'origine que pour passer à l'Action ! Et ce, depuis qu'ils ont vu la lumière pointer au bout du tunnel; il y a un peu plus d'une décennie!

Et les pousser dans les bras de ces "Moulins à parole" (dont bon nombre est un lègue des années de plomb), serait une erreur aussi monumentale que celle

d'avoir créé des Amicales pour encadrer les MRE durant les années les plus sombres de l'Histoire contemporaine du Maroc !

Nombreux sont ceux et celles, parmi nous, qui sont convaincus que le mouvement associatif MRE est davantage porté à défendre ses propres privilèges qu'à défendre l'intérêt des MRE... En témoignent quelques récentes voltes-face vertigineuses de la part de certaines associations suite à une simple invitation ! Et du coup l'ennemi d'hier devient l'allié qu'on défend aujourd'hui à couteaux tirés !

Ceci, bien sûr, sans oublier ce nuage qui plane sur l'intégrité de certaines associations quant à certains financements douteux.

Le résultat ? Les compétences MRE boudent et se renferment sur elles-mêmes tout en dénonçant cette tutelle, qu'on veut à tout prix leur imposer via l'affiliation obligatoire au mouvement associatif pour que leurs projets soient pris en considération... Alors que le dernier mur de la Tutelle est tombé au Maroc avec la chute de l'ancienne *Moudayyana* !

Mais c'est quoi la solution diront certains ?

Les NTIC et le travail au sein d'ONG marocaines sur place, en attendant des jours meilleurs pour le CCME !

Les ONG sur place connaissent mieux que nous les besoins et les problématiques propres au Maroc. Et elles permettent, au moins, à tout financement de rester sur place au lieu de sortir créer un "bénévolat" lucratif parmi certains MRE qui n'ont de profession que l'Associatif !

Militer au sein des ces ONG, nous permettra de vivre notre double identité efficacement, honnêtement et en faire un pont entre deux continents et non un gouffre d'une double solitude :

Une solitude dans un pays d'accueil, où on conduit sa destinée les yeux rivés sur le passé,

Et une solitude dans le pays d'origine qui a mis entre lui et nous un mur de malentendus érigé par une mauvaise lecture de notre double identité !

Quant à ceux, parmi nous, qui ont des ambitions politiques, pour «*défendre nos intérêts et notre Identité*», eh bien ils ont les partis et les parlements des pays d'accueil ! Mais s'ils tiennent à devenir à tout prix parlementaires Au Maroc, qu'ils rentrent alors au bled «*pain-sucre* » et «*se faire pain-sucre* » à leur guise. (Non marocain s'abstenir de comprendre).

De l'Extérieur, notre représentativité (au parlement, au CESE...) serait à exclure car, pour défendre nos intérêts, nous n'avons pas encore exploré toutes les possibilités que nous offre un CCME constitutionnalisé. Et leurs gesticulations doivent ambitionner de faire de cette institution notre parlement et notre CESE ! Et qu'ils arrêtent de parler d'injustice. Car l'injustice serait de diviser le Maroc en deux catégories de citoyens : Une catégorie avec un parlement tout court et une autre avec le même parlement plus, en prime, un CCME, entre autres, pour

accumuler plus de points Safar-flyer avec la Royal Air Maroc... à force de faire des allers-retours Pays d'accueil - Maroc. Au frais du contribuable marocain !

Quant à ceux et celles qui veulent rouvrir la boîte de Pandore de la représentativité (parlementaire...) nous rappelons ce que nous avons déjà écrit (http://www.maghreb-canada.ca/journal/2011/aa_n101.pdf) :

(...) Pour la majorité silencieuse, et la minorité qui n'arrive pas à se la fermer (et dont nous faisons partie) : Se prévaloir de nos droits d'être électeur et éligible au Maroc, pourrait être un cadeau empoisonné, qui risque de diluer nos problèmes dans ceux de la majorité écrasante des marocains et marocaines restés sur place.

En effet, les quelques députés que nous pourrions avoir proportionnellement à notre nombre, vont être bâillonnés par l'écrasante majorité. Il ne sert donc à rien d'écraser le "pauvre" contribuable marocain sous le poids, très lourd soulignons-le, des frais conséquents à notre représentativité pour aller somnoler sur les fauteuils douillets du parlement ou pour aller crier des slogans ou passer des messages qu'il serait plus aisé de passer par notre Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) qui vient d'être constitutionalisé et qui lui reste juste d'être une structure démocratique et représentative.

Et c'est dans ce chantier que nous devons nous investir !

Et pour cause ! Le CCME pourrait devenir notre parlement ou à la limite un fort lobby qui va directement traiter avec le gouvernement, au lieu d'aller brûler nos cartes devant des partis politiques qui ont le sens de la comptabilité électorale, ou d'essayer de se faire entendre dans la cacophonie parlementaire sur nos questions qui ne concernent ni routes à construire, ni politique d'emploi, ni soins de santé. Les questions qui nous intéressent sont comment régler nos problèmes avec les administrations locales et surtout Comment pourrions-nous devenir un pont humain qui va rendre fluides les échanges économiques, politiques et sociaux entre nos pays de résidence et notre pays d'origine, dans un monde qui ne cesse de se globaliser!

© Une production
MAGHREB CANADA EXPRESS

"D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca

ou

www.maroc-canada.ca

ISSN 1708-8674

Dépôt légal: 2550843

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Abderrahman El Fouladi

elfouladi@videotron.ca

CONTACT ET PUBLICITÉ

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067

CHRONIQUEURS

Mostafa Benfarès, Ph.D.

(Canada)

Yassine El Fouladi, B.Sc.

(Canada)

Mustapha Bouhaddar, Écrivain

(France)

Abdeljalil Zaidane, chercheur,

Université Mohammed V,

(Maroc)

INFOGRAPHIE

A. El Fouladi

IMPRESSION:

Hebdo Litho, Saint-Léonard

(Montréal)

Maghreb Canada Express est un mensuel gratuit publié au Canada, depuis le 1^{er} juillet 2003. Il est le seul à être distribué aussi bien à Montréal et ses environs que dans la ville de Sherbrooke (Estrie), et ce, depuis sa fondation en juillet 2003.

L'autre bout de la lorgnette

Le Mountakhab : Citoyenneté, nationalité et culture footballistique

La Culture footballistique est une conséquence de l'empreinte de la culture locale sur la façon de pratiquer, de percevoir et de créer un sentiment d'appartenance par le sport. En d'autres termes, le sport par les équipes nationales ne serait qu'une continuité de l'exercice de la citoyenneté...



Par Majid Blal
majidblal@hotmail.com

Empreinte caractéristique d'une façon de concevoir, de pratiquer et de sentir le sport comme une entité spécifique qui donne un label à un territoire et à une culture donnée. C'est un marqueur identitaire. Pareillement à l'identité culinaire, une aubergine donne un *Zaalouk* (sorte de purée d'aubergine) quand il a l'ingrédient marocain et une ratatouille quand il est apprêté par le savoir faire français.

Une équipe nationale est censée donner un aperçu et une identité propre du jeu du pays en question.

Pour cela, il est primordial qu'il y ait une base locale qui donne le ton, la couleur et la saveur. Les joueurs ne deviennent alors qu'un vecteur qui incarne la spécificité et les particularismes du pays en permettant par la façon de jouer de donner des indications sur la culture locale et sa dimension sportive, humaine, artistique...

C'est ainsi qu'on parle d'écoles.

L'école allemande avec son jeu caractéristique, l'école brésilienne, l'école hollandaise et l'école marocaine. Chaque école pratique selon le tem-

pérément, le savoir faire, les sensibilités, les moyens du pays : Vision et État des lieux.

Quand l'équipe nationale est forte de ce préalable, on peut bien sûr y greffer des joueurs issus d'autres cultures et portants en eux d'autres approches du football, sans que cela altère le produit final qui est la représentation de la nation et de son identité sportive.

Une équipe est d'abord un ensemble homogène et qui partage un ensemble de caractéristiques qui le rendent cohérent, congru et représentatif du milieu de vie. Une équipe peut avoir les meilleures individualités sans pour autant être efficaces ni déterminants surtout quand la majorité des joueurs viennent d'horizons et de cultures différentes.

On peut bien insérer quelques éléments binationaux sans les discriminer ni leur fermer la porte de leur nationalité marocaine mais l'inverse est dommageable quand les joueurs locaux se trouvent à être minoritaires dans un ensemble disparate qui pratique un jeu hybride, sans âme et loin de la culture footballistique ambiante où le public comme les joueurs se reconnaissent.

Il y a bien sur une différence en nationalité et citoyenneté dans la mesure où la nationalité se limite à une reconnaissance administrative qui donne un passeport et une carte d'identité nationale alors que la notion de citoyenneté est une coche supérieure car elle englobe un sentiment d'appartenance et une dimension affective, émotionnelle...La citoyenneté d'appartenance est le préalable à la citoyenneté participative.

Dans un sport d'équipe qui représente l'ensemble d'un peuple, on ne devrait pas se limiter à prioriser les

compétences et les vedettes reconnues vivant en Europe mais faire en sorte de les imbriquer dans la culture footballistique locale pour que les amateurs s'y reconnaissent et s'y identifient.

Faudrait aussi se rendre compte que plusieurs binationaux ne choisissent de jouer pour le pays de leurs origines qu'en dernière instance... Quand les portes des sélections de leurs pays de résidence ne leur ouvrent pas les portes de l'élite !

L'équipe nationale devrait être la vitrine et l'ambassadeur d'une façon de jouer et de concevoir le football. Réfléter la réalité du sport local et du football en particulier. Chaque pays a une façon de s'approprier une identi-

té à travers les arts et la culture comme le culinaire, le foot... Le joueur binationnel devrait s'imbriquer dans la philosophie du jeu local et non l'inverse.

L'identitaire est le besoin de s'ancrer parce que le rejet est devenu courant dans les sociétés de vie...

Changeons d'entraîneurs autant qu'il faudra, cela ne changera rien tant que la problématique d'une identité footballistique proprement marocaine ne serait pas la priorité des décideurs. Troussier, Fakhir, Henry Michel, Fethi Jamal, Rogers Lemerre, Moumen et le quartet en mi mineur, Gerest, Taoussi...Cela demeure la façon facile de se voiler la face et de faire dans l'aveuglement Volontaire.

Photo du Mois

Photo : A. El Fouladi



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

Québec / immigration

Le chômage des Maghrébins au Québec Le silence, cette complicité avouée

Un sujet sur lequel on revient moins, un sujet qu'on banalise, et pour lequel il faut continuer d'élever les voix d'autant plus que le silence est une complicité avouée. Voilà la question: Est ce que le chômage des Maghrébins au Québec, qui frôle les 30%, est une preuve irréfutable de l'échec du système d'immigration dans la belle province ?



Par Kamal Benkirane

Répondre à cette question est déjà une problématique en elle-même, d'autant plus que certains détenteurs des vérités absolues se serviront de certaines préjugés généralisées et établiront en réplique et à leur guise la question qui suit : Est-ce que ça ne serait pas les Maghrébins qui ne veulent pas s'intégrer ou qui ne sont pas intégrables dans la société d'accueil ?

On en sera ainsi dans ce cercle vicieux qui cautionnera les dérives éthiques des uns et des autres et de surtout certains médias qui trouvent ce genre de débats une rengaine pour leur cote d'écoute, et une opportunité pour marteler les minorités. Mais il faut renier le silence, et c'est un pas important pour contrer la banalisation de ce constat qui fait de l'élite Maghrébine au Québec une proie et une carte électorale. Revendiquer de vraies solutions est nécessaire pour interpeller le

gouvernement, en commençant non seulement par la problématique qui est celle de « l'expérience québécoise » mais aussi par des stéréotypes tels que « les musulmans sont non intégrables », ou « l'islam en occident est incompatible avec la judéo-chrétienneté » idioties qui tendent plus à marginaliser les candidats qu'à les porter vers une valorisation de leurs potentialités. De ce fait, une société démocratique n'est-elle pas supposée protéger les minorités et les intégrer dans le grand moule économique et sociopolitique du vivre ensemble ?

Les faits et les méfaits

Le chercheur « Paul Eid » avait fait dernièrement un double test pour tester la réception de CV émanant de candidats issus des communautés culturelles et de candidats natifs du Québec. Il s'est avéré de ce fait que ces derniers ont plus de 60% de plus pour être accepté dans leur nouveau boulot comparativement aux candidats issus de la diversité. Ce constat effarant en dit long déjà sur l'institution incontestable d'une certaine tendance sélective et ethnociste qui consiste à marginaliser plus qu'à encourager les québécois issus de la diversité et aller de pair avec cette donnée fondamentale d'un nouveau visage du Québec. Nous ne sommes pas devant un fait comique ou des comédiens se lancent des satires humoristiques sur le savoir vivre ou la couleur de peau, nous sommes devant le Québec de demain, l'avenir qui se trace

au delà de toutes les supputations, les perspectives nouvelles d'une société en renouveau. Ces faits là ne devront pas tourner en méfaits pour la société, d'autant plus que cela sera comme un suicide économique au milieu du climat malsain des politiques et des collusions discréditantes dans le monde des affaires.

Lors de son récent budget, l'actuel ministre des finances, Mr Marceau, a constaté que la croissance n'était pas au rendez-vous, et c'est d'autant plus normal puisque les « fondamentaux » de l'économie sont au point mort. Encourager l'objectif du déficit Zéro n'est pas un mal en soi, mais il faudrait élargir le mandat de la commission Duceppe, par exemple, pour prendre en compte l'emploi et endiguer le chômage. Il faudrait lubrifier les canaux de communication pour une sensibilisation accrue auprès des employeurs sur la nécessité de s'ouvrir à la diversité, concevoir des programmes sociaux adéquats et transitoires qui permettent l'inclusion dans le domaine du travail sans embûches bureaucratiques, encourager la création des PME et PMI en assouplissant les critères de l'accès aux subventions qui ne devraient pas être draconiennes.

Il est évident qu'en termes économiques, tout les indices sont peaufinés selon la vision du parti politique, il reste que la volonté d'aller de l'avant avec les dossiers pressants restent soumis à une certaine volonté, un certain courage, une

certaine prédisposition, encore ces dit dossiers hélas n'émergent que lors des élections. Bref, et de manière générale, si les méfaits continuent de sévir c'est parce qu'on assiste depuis quelques années aux assauts généralisés des États capitalistes contre les programmes sociaux consacrés à la reproduction de la force du travail. Aucun parti politique, social-démocrate ou réformiste n'a été capable de renverser cette donne. Et c'est clair que c'est avec la valorisation de la force du travail, des droits des travailleurs, et du souci d'intégrer toutes les identités dans le grand bassin des bâtisseurs du futur qu'on peut ainsi espérer une voie de sortie.

Enfin, j'ai été interpellé dernièrement par le témoignage d'un ami d'origine Maghrébine, qui m'a confié que cela fait plus de deux ans qu'il essaie de changer son boulot mais qu'il en est incapable, d'autant plus qu'il n'a reçu aucune réponse après les 400 CV qu'il a envoyé un peu partout. Combien d'entre les québécois d'origine Maghrébine sont dans cet état ? Jusqu'à quant faudrait-il continuer d'attendre que les portes s'ouvrent, que les promesses soient tenues pour que nos compatriotes québécois issus du Maghreb puissent espérer faire partie de ceux et celles qui bâtiront le Québec de demain ?

Première consultation téléphonique gratuite



Me Nawal Benrouayene
(Avocate-Lawyer)

Tél.: 450-396-4004 ou 514-699-1888
Courriel : nbenrouayene@yahoo.ca

Nouvelle adresse !

1384. boulevard Jean-Talon Est, #204, Montréal
(Métro Fabre, en face de l'hôpital Jean-Talon)
45 place Charles Lemoyne Bur. 104 Longueuil (Métro Longueuil)

ÉCOLE DE CONDUITE AMEL
Reconnue par la SAAQ
Instructeurs qualifiés et expérimentés
Cours jour, soir, fin de semaine, instruction en Français
Anglais ou Arabe

Votre réussite nous tient à coeur !

3300, Boul. Rosemont, Suite 100
Montréal (Qc) H1X 1K2
Bus 67, 197 et 467
Tél. (514) 729 6330



Nous louons les Voitures
(automatiques / manuelles)
pour l'examen

EXAMEN



Maroc

Canada

Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

Visitez nous à : www.maroc-canada.ca et réagissez à tous nos articles

Québec / Montréal

Vote de confiance de 95 % pour Louise Harel



Louise Harel bénéficie de la confiance de 95%, des membres en règles qui ont participé au congrès d'investiture de Vision Montréal confirmant ainsi son leadership.

Avec plus de 325 congressistes présents au Bain Mathieu, Vision Montréal est confirmé comme un parti politique solidement ancré dans la diversité montréalaise, fort de sa proximité avec des militants de tous les arrondissements et capable de rallier des citoyens de divers horizons politiques ! », a déclaré Monsef Derraji, président de Vision Montréal.

« Un immense merci pour votre appui et votre confiance! C'est au-delà de mes espérances! », a déclaré Mme Harel. « Les mauvaises langues qui se sont fait aller toute la semaine seront déprimées d'apprendre que nous sommes vivants, nous sommes vibrants, nous sommes

organisés, nous avons plein d'idées et que je suis votre chef préférée! La campagne est commencée! », a déclaré Louise Harel aux militants, dans son discours d'investiture comme candidate à la mairie de Montréal le 3 novembre 2013.

Un bilan impressionnant

« Ce congrès de Vision Montréal aura permis de faire le bilan des réalisations de l'équipe des élus de Vision Montréal au cours des dernières années », a déclaré Réal Ménard, maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Les élus de Vision Montréal sont présents dans 8 arrondissements et leur parti constitue la majorité au Conseil municipal. Réal Ménard a fait état des réalisations impressionnantes et inspirantes de Vision Montréal depuis 2009, en matière d'éthique et d'intégrité, de développement urbain durable, de développement économique, de développement culturel et de soutien à la diversité.

Rêver Montréal

Des personnalités publiques issues

de différents milieux montréalais ont participé à une tribune non partisane afin de Rêver ensemble Montréal. « À l'heure de la partisanerie politique, de l'appât des sondages et des idées creuses, Vision Montréal fait les choses différemment et offre une tribune ouverte à ceux qui veulent participer au changement », a précisé Monsef Derraji.

Des appuis nourris

« Louise sera une mairesse remarquable. Elle a tant œuvré à la revitalisation d'Hochelaga-Maisonneuve. Imaginez à quel point sa contribution sera remarquable à l'échelle de Montréal! », a déclaré André Viens, directeur du Théâtre sans fil. « Louise Harel est une grande femme de la politique provinciale et municipale. Elle a su démontrer qu'elle était capable de faire face à des situations de crise. Je lui accorde toute ma confiance », a renchéri Zhao Xin Wu, doctorante de l'UQAM. « Rêver Montréal, c'est être audacieux et mettre de l'ordre dans la gestion municipale. Mme Harel est humble, modeste, compétente et intègre. Je

peux aussi témoigner de son engagement envers l'intégration des Montréalais issus des communautés diverses », a pour sa part souligné Boubacar Touré, employé retraité de Nations Unies et membre de l'exécutif de Vision Montréal. « C'est une personne qui lutte depuis toujours pour les droits de la personne et l'inclusion », a rappelé Dan Philips, président de la Ligue des Noirs du Québec.

La mobilisation est bel et bien entamée

« La prochaine grande étape sera le dévoilement de notre plate-forme électorale au mois d'août 2013. D'ici là, nous solliciterons l'avis des Montréalais. Ceux qui souhaitent déjà partager leurs rêves avec nous peuvent le faire sur la page Facebook de Vision Montréal. Mettons en commun notre force de réflexion afin de propulser Montréal vers l'avenir ! », a conclu Louise Harel.

Source : Militza Jean

Attachée de presse de Louise Harel

Québec / Sherbrooke

Le Marocain Youssef El Aribi : Grand connaisseur de la taxe à la consommation

Directeur en fiscalité chez Raymond Chabot Grant Thornton de Sherbrooke, monsieur Youssef El Aribi, Marocain d'origine, confie d'un ton assuré et jovial son par-



Youssef El Aribi, BAA, D. Fisc., directeur en fiscalité, elaribi.youssef@rcgt.com

cours d'intégration socioprofessionnel au Québec.

La première fois que monsieur Youssef El Aribi est venu à Sherbrooke, c'est à l'été de 1997 alors qu'il suit le programme de l'École internationale de jeunes entrepreneurs offert par le département d'administration de l'Université de Sherbrooke. Durant ces deux semaines, il visite différentes villes du Québec, mais aime Sherbrooke et son université. Il y revient pour y faire une maîtrise en comptabilité en 1999. Les premiers mois d'intégration sont difficiles. « Les premiers temps, j'appelais tous les jours mes parents et je pleurais. J'avais juste envie de retourner au Maroc », confie monsieur El Aribi. Au début, il trouve le climat rude et se sent seul. Il a de la difficulté à comprendre le québécois, lui qui est plutôt familier avec l'accent de France. « J'ai eu beaucoup de mal à saisir ce que le professeur disait dans ses cours, à la maîtrise », ajoute ce dernier.

Heureusement, monsieur El Aribi est très sociable et développe ainsi son réseau social. Il comprend mieux les expressions typiques ainsi que la culture du Québec. Conscient que le plus gros de la matière

étudiée en maîtrise lui a échappé à cause de sa difficulté à comprendre la langue, il retourne aux études à l'Université de Sherbrooke pour y faire un baccalauréat en comptabilité.

Alors qu'il entame une maîtrise en fiscalité à temps partiel, il se lance à son compte en tant que fiscaliste et voyage ainsi de villes en villes pour différents contrats. Il se munie de connaissances en lisant tout ce qui a trait aux taxes. Sa piqûre pour ce domaine se fait grâce à un cours donné à la maîtrise. « J'ai beaucoup aimé le cours, contrairement à mes collègues, et j'ai continué ma formation en lisant beaucoup », affirme monsieur El Aribi. Ce dernier, par besoin de stabilité, recherche un poste dans une firme et c'est un coup de foudre qui lui fait accepter l'offre d'emploi proposée par Raymond Chabot Grant Thornton. En 2007, il y débute en tant que fiscaliste de niveau un, passe au deuxième niveau au bout de quelques mois pour ensuite devenir directeur en fiscalité, poste qu'il occupe actuellement.

Monsieur El Aribi n'a rien à envier aux fiscalistes en Estrie. Il est très en demande et son nom est connu en région. « 95

% des municipalités de l'Estrie sont mes clients. Je m'occupe du secteur publique : hôpitaux, universités, commissions scolaires, constructeurs, organismes de bienfaisance ou sans but lucratif, etc. C'est un domaine complexe et c'est pour cela qu'il y a très peu de personnes qui y travaillent », partage-t-il. « La loi sur les taxes à la consommation est aussi peu connue par le public », ajoute ce dernier. Pour y remédier d'ailleurs, il a déjà publié dans le journal La Tribune une rubrique où il en est question. Monsieur El Aribi n'échangerait pas sa place pour tout l'or du monde. Il aime ce qu'il fait ainsi que son équipe de travail. Ce jeune père d'une fillette de 2 ans apprécie sa vie à Sherbrooke. « On aura beau me proposer un poste ailleurs, il n'y a pas de prix pour la qualité de vie que je trouve ici », finit-il en souriant. (SC).

Source : La Tribune de la Diversité (Sherbrooke)

tribunedeladiversite@aide.org

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a annoncé le 3 juin 2013 que les demandeurs de la citoyenneté qui échouent à l'examen pour la citoyenneté auront maintenant la possibilité de passer l'examen de nouveau au lieu de devoir attendre de rencontrer un juge de la citoyenneté.

Le gouvernement du Canada est déterminé à perpétuer cette tradition du Canada qui consiste à faire en sorte qu'un grand nombre de résidents permanents acquièrent la citoyenneté, et cette amélioration en est une parmi d'autres qui ont récemment été apportées au processus de citoyenneté dans le but d'accueillir les nouveaux citoyens en temps opportuns », a déclaré le ministre Kenney. « Depuis 2006, le Canada maintient les niveaux d'immigration les plus élevés de son histoire. Parallèlement, le nombre de demandes de citoyenneté a augmenté de 30 pour 100, avec une moyenne d'environ 200 000 nouveaux citoyens chaque année. »

Dans le passé, les personnes qui échouaient à l'examen des connaissances devaient attendre un certain nombre de mois pour obtenir un rendez-vous avec un juge de la citoyenneté, qui rendait une décision définitive relativement à leur cas. Toutefois, à compter d'aujourd'hui, les demandeurs seront informés de leur résultat immédiatement après avoir passé l'examen. Les personnes qui échouent, mais qui satisfont à tous les autres critères, pourront repasser l'examen quelques semaines plus tard. Celles qui réussissent l'examen seront convoquées à une cérémonie de citoyenneté.

En outre, les personnes qui attendent actuellement de rencontrer un juge de la citoyenneté du fait qu'elles ont échoué à l'examen seront également invitées à passer l'examen de nouveau.

Le ministre Kenney a également annoncé que l'approbation simultanée n'est dorénavant plus nécessaire pour les membres d'une famille inclus dans une même demande. Il est déjà arrivé, par le passé, que tous les membres d'une même famille ayant présenté des demandes simultanées doivent attendre avant d'acquérir la citoyenneté en raison de l'échec d'un seul membre de la famille lors de l'examen des connaissances ou de l'évaluation des compétences linguistiques.

Les demandeurs qui réussissent

l'examen seront dorénavant informés qu'ils pourront faire traiter leur demande indépendamment de celle des autres membres de leur famille. Ainsi, moins de personnes devront attendre que leur demande soit traitée et elles pourront obtenir la citoyenneté directement.

Ces modifications se traduiront par des temps d'attente plus courts pour certains demandeurs de la citoyenneté.

Par ailleurs, grâce à l'augmentation du nombre de juges de la citoyenneté, davantage de décisions relatives aux demandes de citoyenneté seront rendues et plus de cérémonies de citoyenneté se tiendront. En effet, depuis le début de la présente année, huit juges de la citoyenneté additionnels ont été nommés.

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 44 millions de dollars sur deux ans pour apporter des améliorations au traitement des demandes de citoyenneté. Ces fonds permettront à CIC de mieux gérer le nombre croissant de demandes d'attribution de la citoyenneté et de preuve de citoyenneté, et aideront à traiter l'actuel arriéré de demandes.

« Nous sommes conscients que les nouveaux arrivants sont impatients d'acquérir la citoyenneté canadienne, et nous nous faisons un devoir d'aider les demandeurs admissibles à jouir de ce privilège en temps opportun », a affirmé le ministre Kenney. « Combinées, ces mesures se traduiront par l'accélération du traitement

des demandes de citoyenneté. »

Pour savoir comment déterminer si vous pouvez présenter une demande d'attribution de la citoyenneté, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/citoyennete/devenir-admissibilite.asp>.

Pour obtenir des renseignements sur le guide d'étude officiel en vue de

l'examen pour la citoyenneté, veuillez consulter le guide Découvrir le Canada : Les droits et responsabilités liés à la citoyenneté, à l'adresse suivante :

<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/decouvrir.pdf>.

Ecole des Champions Olympiques de Taekwondo

L'école des champions a eu l'honneur de recevoir, le 18 Mai dernier, le député fédéral de Rosemont la Petite Patrie, Monsieur Alexandre Boulerice, qui est venu faire un cours de Taekwondo avec les jeunes athlètes de l'école.

Monsieur Alexandre Boulerice a beaucoup apprécié le cours de Taekwondo, et a même fait un cassage de planches.

Nous présentons nos sincères remerciements à Monsieur Alexandre Boulerice pour son soutien à la cause du sport, et plus précisément au projet de la 2ème édition du voyage culturel et sportif Québec-Maroc 2013, organisé par l'Association Canado Marocaine de Promotion de Taekwondo, en collaboration avec l'école des champions olympiques, 12 athlètes participeront au projet en date du 22 juin 2013.



OFFRE D'EMPLOI DANS LE MONDE DU VOYAGE

Voyages TAM Montréal (bureau centre ville métro Peel), cherchons, 2 conseillers(es) en voyages :

- ◆ Expérience dans la vente de voyages minimum de 1 an (Clientèle marché Maghrébin et Arabe en général)
- ◆ Maîtriser sabre et PC voyages
- ◆ Service à la clientèle est l'atout principale.
- ◆ Aimant son travail et dévoué à servir la clientèle

OFFRONS :

- ◆ Salaire avantageux selon expérience et compétence
- ◆ Prime de rendement en fin d'année
- ◆ Confidentialité assurée

ENTREVUE :

- ◆ CV par courriel : dregragui@terratours.ca
- ◆ Par téléphone appeler au 514-878-8210, demandez Driss

La ministre Diane De Courcy annonce l'attribution de près de 1,4 M\$ pour faciliter la reconnaissance des compétences des professionnels immigrants

MONTREAL, le 3 juin 2013 /CNW Telbec/ - La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française, Mme Diane De Courcy, est heureuse d'annoncer un investissement totalisant près de 1,4 M\$ pour la réalisation de mesures concrètes qui faciliteront l'accès des personnes immigrantes formées à l'étranger aux professions d'ergothérapeute, d'huissier de justice, d'orthophoniste, de physiothérapeute et de travailleur social.

« Le travail réalisé en collaboration avec nos partenaires donne des résultats tangibles et permet de mettre à profit les compétences de profes-

sionnels immigrants qui s'établissent au Québec. En exerçant leur profession, ces personnes contribuent à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans des domaines qui, selon Emploi-Québec, présenteront des perspectives professionnelles favorables au cours des prochaines années. La vitalité de notre économie et la qualité de nos services n'en seront que mieux portants », a déclaré la ministre Diane De Courcy.

Cet investissement permettra de faciliter les démarches de reconnaissance des compétences de professionnels formés à l'étranger et d'accélérer l'obtention de leur permis d'exercice.

Les projets réalisés par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec amélioreront l'accès à des formations d'appoint et faciliteront l'acquisition de compétences liées au contexte d'exercice de ces professions au Québec. Quant aux projets de la Chambre des huissiers de justice du Québec et de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, ils visent la conception des outils d'évaluation adaptés à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger.

« Le partenariat avec les ordres professionnels contribue à faciliter l'intégration rapide des nouveaux arrivants au sein de la population active. Récemment, le Ministère a aussi bonifié son service de francisation en ligne en ajoutant un cours de niveau avancé et des modules axés sur des domaines professionnels spécifiques. L'accès à ces connaissances est très important pour les personnes immigrantes qui ont les compétences nécessaires et qui veulent exercer leur profession au Québec », a conclu la ministre Diane De Courcy.

Voir ci-dessous, le Résumé des projets des ordres professionnels annoncés.

Résumé des projets des ordres professionnels annoncés

Accès à la profession d'ergothérapeute : conception d'un programme de formation d'appoint

Le projet : L'Ordre des ergothérapeutes du Québec développera, en collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal dans le cadre du programme d'ergothérapie, une formation d'appoint à l'intention des ergothérapeutes formés à l'étranger en vue de la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation et de la délivrance d'un permis par l'Ordre.

Ce que ça change : Cette formation d'appoint proposera des cours adaptés aux besoins des candidats formés à l'étranger. Ces derniers pourront ainsi acquérir plus facilement les connaissances, habiletés et compétences nécessaires à l'exercice de leur profession au Québec.

Échéancier : La formation devrait être offerte aux candidats dès l'hiver 2014.

Subvention accordée : Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles accorde une subvention de 350 000 \$ pour le développement de cette formation d'appoint.

Accès à la profession d'huissier de justice : conception d'outils pour l'évaluation et la reconnaissance des compétences

Le projet : La Chambre des huissiers de justice du Québec élaborera un référentiel de compétences ainsi que des outils lui permettant d'évaluer les compéten-

ces des candidats formés à l'étranger.

Ce que ça change : Un processus de reconnaissance de compétences transparent, équitable et efficace sera mis en place. La formation et l'expérience des candidats pourront être plus facilement évaluées et la Chambre pourra prescrire une formation d'appoint mieux adaptée aux besoins des candidats.

Échéancier : Les outils devraient être conçus d'ici l'été 2014.

Subvention accordée : Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles accorde une subvention de 130 145 \$ pour la conception de ces outils d'évaluation des compétences.

Accès à la profession d'orthophoniste : adaptation et mise en ligne d'un programme de formation d'appoint

Le projet : L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec adaptera et mettra en ligne un programme de formation d'appoint à l'intention des orthophonistes formés à l'étranger en vue de la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation.

Ce que ça change : La mise en ligne de la formation d'appoint permettra un accès plus facile au complément de formation qui peut être exigé par l'Ordre. Les candidats pourront suivre cette formation selon leurs disponibilités et avant leur arrivée au Québec.

Échéancier : La mise en ligne débutera à l'automne 2013.

Subvention accordée : Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles accorde une subvention de 103 450 \$ pour l'adaptation et la mise en ligne de cette formation d'appoint.

Accès à la profession de physiothérapeute : conception d'un programme de formation d'appoint

Le projet : L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec concevra, en collaboration avec l'École de réadaptation de l'Université de Montréal dans le cadre du programme de physiothérapie, une formation d'appoint à l'intention des physiothérapeutes formés à l'étranger en vue de la reconnaissance complète de l'équivalence de leur formation et de leur admission à l'Ordre.

Ce que ça change : Cette formation d'appoint proposera des cours adaptés aux besoins des candidats formés à l'étranger. Ces derniers pourront ainsi acquérir plus facilement les compétences nécessaires à l'exercice de leur profession au Québec.

Échéancier : Le programme devrait être offert une première fois à l'hiver 2014.

Subvention accordée : Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles accorde une subvention supplémentaire de 743 145 \$ pour la conception de cette formation d'appoint.

Accès à la profession de travailleur social : conception d'un référentiel

d'activité professionnelle et d'outils d'évaluation des compétences et mise en ligne d'un outil d'autoévaluation

Le projet : L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec concevra des outils d'évaluation des compétences sur la base d'un référentiel d'activité professionnelle qui a été élaboré au cours de la première phase du projet. Ces outils comprennent notamment une entrevue d'évaluation et un stage. Un outil d'autoévaluation sera également mis en ligne.

Ce que ça change : Les outils proposés permettront de mieux évaluer la formation et l'expérience des candidats formés à l'étranger. Ces derniers pourront mieux connaître les démarches qu'ils devront entreprendre pour devenir membre de l'Ordre, avant même leur arrivée au Québec.

Échéancier : Tous les outils devraient être conçus à la fin de 2013.

Subvention accordée : Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles accorde une subvention supplémentaire de 33 540 \$ pour la conception de ces outils d'évaluation des compétences. Pour l'ensemble du projet, la subvention accordée s'élève à 215 700 \$.

SOURCE : Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et ministre responsable de la Charte de la langue française.

... Contre la décision de la Banque d'assurance sociale hollandaise



Par Abdou Menebhi pour la Coordination des Associations des Marocains aux Pays-Bas contre la réduction des allocations sociales.

Secretariat EMCEMO

Le 30 mai 2013 dernier, le tribunal de première instance d'Amsterdam a tenu sa première audience pour examiner la plainte déposée individuellement par des femmes marocaines (ainsi que par des femmes turques) contre la décision de la Banque d'assurance sociale hollandaise, de réduire de 40%, à partir du 1er janvier 2013, les allocations concernant les veuves et les orphelins.

Rappelons que cette décision vient en application d'une loi injuste et discriminatoire, prise dernièrement de manière unilatérale par le gouvernement néerlandais, sans concertation aucune avec les pays d'origine des migrants, dont le Maroc, auxquels les Pays-Bas sont liés notamment par des conventions de sécurité sociale.

Lors de l'audience qui a duré quatre heures, l'avocate néerlandaise qui défend les intérêts des veuves marocaines a déposé un mémoire démontrant notamment la non-conformité de cette décision injuste avec les dispositions de l'article 5 de la convention de sécurité sociale conclue en 1972 entre les Pays-Bas et le Maroc. De son côté, l'avocat de la Banque d'assurance sociale hollandaise a remis à la cour un mémoire écrit plaidant la légalité de cette mesure.

Cette audience a été suivie par un collectif d'avocats néerlandais et turcs. De même on notait la présence de Mohammed Sayem, coordina-

teur de la Fondation de soutien aux émigrés qui retournent dans leur pays d'origine (ONG domiciliée à Berkane) et de Abdou Menebhi, directeur du Centre euro-méditerranéen pour la migration et le développement (EMCEMO) au nom de la Coordination des Associations de Marocains aux Pays-Bas contre la décision de réduction des allocations sociales.

Les milieux de l'immigrations marocaine en Hollande voient avec un optimisme mesuré la suite du dossier. En effet, la justice néerlandaise vient par ailleurs de contraindre le gouvernement hollandais à rembourser un arriéré de 33 euros et 11 centimes par mois aux retraités marocains qui étaient retournés au Maroc et auxquels on avait réduit leur pension de vieillesse (AOW) de ce montant, parce qu'ils vivent désormais à l'étranger.

A l'heure où le dialogue maroco-néerlandais en matière de sécurité sociale doit se poursuivre au Maroc ce mois de juin, nous demandons instamment au gouvernement marocain de ne faire aucune concession et de ne pas se départir des dispositions actuelles de l'article 5 de l'accord bilatéral Maroc-Pays-Bas en matière de sécurité sociale. L'enjeu est capital. Il s'agit de créer les conditions de faire réussir la plainte déposée en justice par les veuves marocaines, sachant par ailleurs que le Conseil d'Etat néerlandais (Cour constitutionnelle) n'a pas encore donné son avis sur le projet de loi en cours d'examen consistant à supprimer totalement à partir du 1er janvier 2014 l'exportation des allocations familiales.

Il s'agit également de ne pas compromettre les recours futurs aux juridictions européennes, au cas où la justice hollandaise qui rendra son jugement d'ici six semaines, ne donne pas satisfaction aux veuves marocaines.

Rappelons enfin que si le gouvernement marocain ne maintient pas une fermeté absolue dans le cas hollandais, ce sont tous les autres pays d'immigration qui suivront, à l'égard des droits sociaux des immigrés marocains, le précédent néerlandais.

Ring politique : Mohammed Mraizika dénonce l'attaque contre A. Maazouz.

Suite à des appels lancés via le net et invitant M. Abdellatif Maazouz à démissionner de son poste de Ministre chargé des Marocains résidant à l'Étranger (MRE), le chercheur en Sciences Sociales, Dr Mohammed Mraizika, a fait parvenir à la Rédaction de MCE une lettre dont voici le teneur :

Il y a des coups tordus, des « pièges à cons » et des « pièges à rats », qui ne disent pas leur nom, mais qui font mal et provoquent des dégâts. L'Appel à l'indignation lancé à l'adresse des MRE et contre leur Ministre, fait partie de cette gamme de « coups tordus » dont les méfaits sont incalculables. Il est, à ce titre, indigne et condamnable.

C'est inévitable. Il y a du bon, du sincère et même du nauséabond et du débile dans ce qui est fait, dit ou déclaré au nom et au sujet des MRE. C'est légitime et c'est honorable lorsqu'il s'agit de défendre leurs droits constitutionnels. C'est noble lorsqu'il est question de promouvoir leurs droits culturels, culturels et économiques et de dénoncer les abus dont ils sont victimes. En revanche, s'il s'agit de les impliquer dans des luttes intestines, de surfer sur leurs difficultés pour atteindre des buts inavoués, si l'objectif visé est de lancer une campagne partisane pour promouvoir telle formation politique ou tel individu, c'est imprudent, c'est risqué et c'est indigne de ceux qui se prêtent à ce type de manœuvre.

Les « coups tordus » sont tellement vicieux qu'ils se donnent souvent pour couverture des causes nobles. L'Appel à l'indignation lancé aux MRE, contre le Ministre chargé de leurs affaires, est tellement décalé et confus qu'il a surpris et choqué plus d'un MRE. Enveloppé dans l'idée de « bien faire » il fait du « dégager » le Ministre son seul but. En se donnant comme point d'appui l'une des valeurs (la dignité) suprêmes du « printemps arabe » et un slogan (dégage), devenu le cri de colère des révoltés de la place Tahrir, cet Appel a atteint, dans l'échelle du ridicule, des niveaux élevés.

N'est pas Stéphane Hessel qui veut

Aujourd'hui, plus que jamais, la communauté MRE doit resserrer ses rangs, mobiliser ses compétences et ses ressources pour que ses droits civiques voient le jour rapidement. Elle doit œuvrer pour que ses intérêts économiques et ses droits culturels soient préservés dans les pays d'accueil. Dans une conjoncture politique nationale difficile, comme celle que nous vivons en ce moment, et dans un moment délicat où les intérêts nationaux du pays les plus stratégiques sont menacés, cette communauté doit faire preuve de vigilance et éviter de s'embarquer dans des faux combats et ainsi faire le jeu de ceux qui n'ont cure de ses problèmes.

Signé : Mohammed Mraizika
(Chercheur en Sciences Sociales).

انا لله وانا اليه راجعون

L'Association Marocaine de Toronto (AMDT) a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Monsieur Bouchaib Amor le père de notre cher ami et membre actif dans la communauté Mohamed Amor.

Les membres du conseil d'administration de l'association à leurs noms et aux noms de tous les marocains expriment leurs sincères condoléances et leur profonde sympathie aux familles Amor et Wadda ainsi que leurs belles familles ici au Canada et au Maroc.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Notre frère Abdelkader Filali au nom de Si Mohamed acceptera les condoléances chez lui. Contactez-le au averroeschool@gmail.com

Source : M. Sekkak

Marocains du Monde

Première Rencontre Internationale sur le Climat et l'Environnement organisée par le Forum Béni Amir

JOURNÉE DU 12 JUIN 2013

	SÉANCES	INTERVENANT (E)
10 H – 12 H	SÉANCE D'OUVERTURE OFFICIELLE	- Discours des Ministres... - Discours du Président de la Région Tadla Azilal; - Discours du Wali de Tadla Azilal; - Discours du Président du Forum Beni Amir.
DÉBUT DE LA SÉANCE 15H00	SEANCE I Réalité des changements climatiques et résilience des systèmes socio-écologiques	PRÉSIDENT : Mr Miraoui Abdellatif, Prof, Président de l'Université Cadi Ayyad - Marrakech et Président de l'AUF RAPPORTEUR : Mr Lemmamer Maati, Prof Forum Beni Amir
15H05 – 15H25	Les pays en développement face aux impacts des changements climatiques.	Mr El Fouladi Abderrahman, Ph.D. GEOPS (Canada)
15H30 – 15H50	"Nouveau Climat" et ses effets sur l'élévation de la ceinture thermique dans les montagnes marocaines	Mr. Med Said Karrouk (Maroc) Prof, Université Hassan II, Casablanca
15H55 – 16H15	Réponses des écosystèmes et des géo systèmes aux variations climatiques.	Mr Sonnentag, Oliver, Ph.D.,(Allemagne) Prof, changements climatiques, invité Université de Montréal.
16H20 – 16H40	L'approche système complexe pour l'utilisation durable des terres dans un environnement en pleine évolution.	Mme Lene Poulsen, M.Sc, (Danemark) Présidente du « groupe thématique sur les zones arides » de la Commission sur la gestion des écosystèmes, Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
16H40 – 17H10	PAUSE CAFÉ	
17H15 – 17H45	Questions / Réponses	

MATINÉE DU 13 JUIN 2013

	SÉANCES	INTERVENANT (E)
DÉBUT DE LA SÉANCE 08H45	SEANCE II Les ressources agricoles, forestières et hydriques face aux changements climatiques	PRÉSIDENT : Mr Ettarid Mohamed, Prof, DD / IAV Hassan II – Rabat RAPPORTEUR : Mr Mohammed Marzouki Forum Beni Amir
9H00 – 9H20	Gestion de l'eau par bassin versant	Mr BERRAJA Mohamed (Canada) Prof, Université du Québec à Montréal (Canada) Climatologue, Hydrologue
9H25 – 9H45	Impacts des changements climatiques sur l'agriculture et les ressources en eau et options d'adaptation.	Mr Abdelaziz YAHYAOUI (Maroc) Prof, Université Cadi Ayyad - Marrakech
9H50 – 10H10	L'agriculture dans un contexte de changements atmosphériques globaux et de pression foncière	Dr Kénel Delusca (Haïti) Ing-Agr., Ph.D. Directeur national du Projet changements climatiques, PNUD, (Haïti).
10H15 – 11H00	PAUSE CAFÉ	
11H05 – 11H25	L'aménagement Intégré des bassins Versants comme outil incontournable pour la lutte contre la Désertification, cas du bassin versant de Oued Lakhdar Province Azilal.	Mr Mustapha Baairis, Ingénieur en Chef, Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la Désertification de Tadla Azilal à Béni Mellal.
11H30 – 12H00	Questions / Réponses	

Dans le cadre du prolongement de ses activités scientifiques, d'échanges et de réflexions entre experts nationaux et internationaux sur des thématiques d'actualité et à caractère international, l'Association Forum Béni Amir organise avec le soutien de la Région et de la Wilaya de Tadla Azilal (Maroc), une Rencontre internationale sur le climat et l'environnement à Béni Mellal, les 12 et 13 juin 2013.

Cette rencontre sera consacrée aux débats focalisés sur les impacts des changements climatiques sur la région de Tadla-Azilal, région qui se caractérise par l'interaction géomorphologique, économique et sociale de la montagne et de la plaine.

Ce rendez-vous, accueillera des experts et des spécialistes nationaux et internationaux venus du Canada, de l'Allemagne, du Danemark et de Haïti.

Les spécialistes du domaine : chercheurs, enseignants, experts et étudiants universitaires, peuvent assister à ces 2 journées en vue de suivre et réagir aux communications scientifiques de haut niveau qui y seront dispensées autour des trois problématiques suivantes :

1. Réalité des changements climatiques et résilience des systèmes socio écologiques;
2. Les ressources agricoles, forestières et hydriques face aux changements climatiques;
3. Les mécanismes et systèmes de suivi des changements climatiques.

Ci-contre le programme de cette manifestation scientifique.

Les résumés des communications orales se trouve dans les pages 11 et 12.

APRÈS-MIDI DU 13 JUIN 2013

	SÉANCES	INTERVENANT (E)
DÉBUT DE LA SÉANCE 14H30	SEANCE III Mécanismes et systèmes de suivi	PRÉSIDENT : Mr Aboutajdine Driss, Prof, CEO du CNRST - Rabat RAPPORTEUR : Mr Khadraoui Mohamed Forum Beni Amir
14 H 35 – 14 H 55	Utilisation d'un SIG pour l'étude spatiotemporelle des impacts des changements climatiques sur les essences forestières en montagne. (Étude de cas)	Mr Abderrahman El Fouladi (Canada) Ph.D., Géo Planète Solutions - Canada
15 H 00 – 15 H 20	Suivi des impacts environnementaux des changements climatiques par télédétection.	Mr François Cavayas, Pr Prof de télédétection, Université de Montréal (Canada)
15 H 25 – 15 H 45	Suivi de la dynamique de la végétation et de l'érosion hydrique au Haut Atlas marocain sous l'action de la variation climatique : potentialités offertes par la télédétection spatiale	Mr Abderrazak El Harti, Pr Chef de département des Sciences de la terre à la FST de Béni Mellal. Directeur de l'Équipe de recherche «Télédétection et SIG appliqués aux Géosciences et à l'Environnement.
15 H 50 – 16 H 15	Questions / Réponses	
Pause Café (30 mn)		
DÉBUT DE LA SÉANCE 16H45	SEANCE IV Synthèse & Recommandations	PRÉSIDENT : Moulay Ahmed Iraqui Ex Ministre de l'Environnement RAPPORTEUR : Mr Zaidane Abdeljalil Forum Béni Amir
16H45 – 17H05	Utilité d'un observatoire régional du climat et de l'environnement comme outil de surveillance d'alerte et d'élaboration de politiques d'adaptation	Pr Ouïam Lahlou (Maroc) Dr Yasmina Imani (Maroc) IAV HASSAN II, Rabat
17 H 10 – 17H30	Observatoire régional du climat et de l'environnement : Nécessité, faisabilité et sources de financement	Mr Kénel Delusca, Dr (Haïti) Ing-Agr., Ph.D. Directeur national du Projet changements climatiques du PNUD, (Haïti).
17H35 – 18H30	Questions / Réponses, Recommandations et synthèse	
Dîner de Clôture		

Marocains du Monde

Première Rencontre Internationale sur le Climat et l'Environnement : Résumés des Communications

Les pays en développement face aux impacts des changements climatiques

Par Abderrahman El Fouladi (Canada)



Ayant commencé sa carrière professionnelle en tant que simple technicien au Maroc, en 1973, A. El Fouladi a immigré au Canada et y a terminé ses études supérieures.

Titulaire d'un Doctorat en Climatologie, d'une M.Sc. en SIG et d'un B.Sc en Environnement, il œuvre actuellement en tant que consultant international en impacts des changements climatiques (Voir <http://www.geops.ca>) Auteur ou co-auteur d'une trentaine d'articles, de rapports et de manuscrits, A. El Fouladi vient de publier en 2012 une monographie sur l'impact des changements climatiques dus à la HNMM, intitulée : « Changements climatiques: Trinidad est-elle en train de couler? »

RÉSUMÉ DE LA COOMUNICATION

Le réchauffement global, dû à l'industrialisation et à la demande mondiale en énergies fossiles, apporte dans son sillage inondations sécheresse, dérèglement des saisons, diminution des ressources alimentaires et maladies. Face à ces menaces, deux ensembles de stratégies sont mis de la avant :

- L'atténuation qui consiste à réduire l'ampleur des changements climatiques en diminuant les émissions de gaz à

effet de serre (GES) dans l'atmosphère, par la réduction de la consommation des énergies fossiles et par l'augmentation des puits des GES;

- L'adaptation qui consiste à diminuer les impacts des changements climatiques et les coûts des impacts dits résiduels et qui touchent les infrastructures qu'on sacrifie faute de moyens pour les protéger.

Les pays en développement, souvent les moins industrialisés et les peu énergivores sont les plus vulnérables aux impacts de ces changements climatiques, et ce, de part leurs ressources limitées. Aussi, et du côté de l'atténuation, ces pays ne peuvent pas aller au-delà du seuil que leur impose déjà leur pauvreté du moment que, per capita, ils sont les moins émetteurs de gaz à effet de serre de la planète. Reste le développement des capacités d'absorption des GES par leurs puits de carbone (reboisement, mers et océans...)

Quant aux stratégies d'adaptation, la facture promet d'être salée. En effet une étude publiée par la Banque mondiale le 30 septembre 2009 affirme que « les pays en développement auront besoin de 75 à 100 milliards de dollars par an entre 2010 et 2050 pour s'adapter aux conséquences du changement climatique ». Et plus on tardera de réagir, plus les coûts vont être exorbitants. Dans le cas spécifique du Maroc, et tout en soulignant que ce pays se trouve pris entre l'enclume de la désertification et le marteau de la hausse du niveau de la mer, cette communication lance une réflexion sur les moyens à mettre de l'avant pour rendre ses stratégies d'adaptation plus efficaces.

Le "Nouveau Climat" et ses effets sur l'élévation de la ceinture thermique dans les montagnes marocaines

Par Dr. Mohammed-Saïd Karrouk (Maroc)



Mr Mohammed Saïd Karrouk est Professeur de Climatologie. Il est aussi :
- Président du Comité National IGBP / IHDP / ESSP - ICSU (Global Change);
- Membre du GIEC / IPCC - WMO / UNEP
- ONU (Climate Change, 2007 Nobel Peace Prize);
- Responsable de formation et de recherche du Programme "Climat & Développement" (ClimDev), Université Hassan II, FLSH Ben M'Sick Centre de Recherche de Climatologie (CEREC)

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Le « nouveau climat », dû à l'augmentation des températures de la planète affecte les montagnes marocaines et leurs populations, car l'absence de la neige à moyennes altitudes (le piémont « Dir » de l'Atlas) augmente la disponibilité en eau dans cette zone en raison des précipitations pluviales, mais accroît aussi les probabilités d'inondations, de migrations d'espèces, et de pénurie d'eau à long terme si l'adaptation convenable n'accompagne pas la nouvelle évolution.

Le réchauffement planétaire épaississant la troposphère intertropicale, a augmenté la ceinture thermique (limite maximum de chute de neige), ce qui a instauré un nouveau cycle d'eau régional, rétrécissant ainsi les précipitations neigeuses en hauteur, développant de sorte de nouveaux espaces agricoles montagneux, lesquels ont été exploités ces dernières années par des nouveaux

produits (pommes, poires, etc.) : c'est la face positive du changement climatique au Maroc.

Le réchauffement planétaire a cumulé l'énergie radiothermique dans la zone intertropicale, principalement dans les océans. Aujourd'hui, ce cumul a atteint des niveaux excessifs, et s'est propagé en latitudes beaucoup plus élevées que d'habitude. Et de ce fait, la circulation atmosphérique au niveau hémisphérique s'est trouvée ébranlée à l'interface air-mer, et une « nouvelle circulation atmosphérique méridienne » s'est installée d'une façon semi-permanente, multipliant ainsi les méandres nord/sud - sud/nord ; d'où le nouveau « régime de temps » que nous vivons au niveau planétaire ces dernières années, caractérisé dans notre région (Afrique du Nord, et même l'Europe de l'ouest), par l'alternance à haute fréquence des crêtes (chaleur et sécheresse) et vallées planétaires (fraîcheur et humidité) au courant de l'année.

Ces deux phénomènes majeurs nous

donnent deux résultats principaux :

Une fréquence élevée de la fraîcheur par rapport à la normale, et,

L'abondance de la neige, qui est de retour, aux sommets des montagnes, et de la pluie au niveau des piémonts « Dir » ;

Et par conséquent, l'apparition des inondations fréquentes aux piémonts et aux embouchures des oueds, et la réalimentation des flans est et sud de l'Atlas (oasis) par la fonte de la neige. D'où l'apparition des pratiques culturelles trop consommatrices d'eau dans ces régions ces derniers temps (pastèques par exemple à Zagora, et melons ailleurs !!!), commercialisés à travers le pays, comme les pommes et les poires.

Ainsi, nous observons que les nouveaux services fournis par les nouvelles composantes des écosystèmes de montagne s'étendent bien au-delà de leur zone géographique et incluent l'équilibre hydrique et la régulation du climat.

Changements climatiques et réponses des écosystèmes et des géosystèmes à ces changements

Par Sonnentag, Oliver (Allemagne)



Ph.D., Prof. Climatologic - Department of geography, University of Montreal. Background :

- Atmospheric biogeosciences : understanding alterations in biosphere-atmosphere interaction in response to climate change ;

- Local, regional and global biophysical parameter monitoring and mapping to study changes in ecosystem structure, functioning and phonology.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION:

Ecosystem productivity and biodiversity are largely controlled by the global distribution of air temperature and precipitation, and their seasonality. Projected climate change includes increasing air temperatures, altered precipitation patterns and amounts, and an increase in frequency and intensity of extreme weather events for many regions of the world. Together these observed and potential changes are expected to impact ecosystem structure, function, goods

and services.

Understanding ecosystems' responses to climate change is crucial for the development of adaptation strategies to reduce the vulnerability to climate change. This is especially true for regions of the world where humans rely directly on ecosystem goods and services for their livelihood and subsistence.

In this contribution I will discuss how different natural and agricultural ecosystems types experiencing boreal, temperate and Mediterranean climates might potentially respond to climate change.

Examples are drawn from a global network of micrometeorological towers where the eddy covariance technique is used to continuously measure the ecosystem-scale exchanges of energy, water vapor and energy between the biosphere and the atmosphere. Recently, these measurements have been complemented by the continuous observation of vegetation status using near-surface remote sensing techniques to establish the link between plants' productivity and developmental stage.

Based on the provided examples, I will discuss potential implications of climate change on ecosystem structure, function, goods and services of the Tadmra-Azilal region of Morocco.

Finally, I will propose the development of a basic observational infrastructure to monitor ecosystem productivity and vegetation status.

Suite de la Page 11

L'approche système complexe pour l'utilisation durable des terres dans un environnement en pleine évolution

Par Lene Poulsen (Danemark)



Mme. Lene Poulsen est titulaire d'une M.Sc en économie rurale complété par des études post-universitaires en économie du développement et agriculture méditerranéenne. Elle s'est spécialisée dans les aspects organisationnels des processus du développement. Sa carrière de plus de 25 ans s'est concentrée sur le renforcement des moyens de subsistance des populations des zones arides affectées par la désertification et la sécheresse. Elle est présidente du groupe thématique sur les zones arides de la Commission de l'UICN sur la gestion des écosystèmes

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Alors que la grande majorité des scientifiques, des décideurs politiques et des citoyens ordinaires acceptent maintenant la réalité du changement climatique et son impact considérable sur les moyens de subsistance à travers le monde, les prévisions concernant les niveaux de réchauffement climatique et

l'impact sur les différents secteurs et les écosystèmes restent incertains. Tandis que la recherche scientifique continuera d'améliorer notre compréhension du changement climatique, l'incertitude n'est pas à cause du manque de recherches ou une connaissance incomplète mais en raison des caractéristiques inhérentes aux systèmes complexes.

Les systèmes socio-écologiques tels que les zones montagneuses et plaines du Talal Azilal sont par exemple complexes, caractérisés par la non-linéarité de caution, des boucles de rétroaction complexes au sein et entre les différentes entités sociales, écologiques et économiques, et l'émergence. Pour répondre efficacement à cette réalité la gestion durable des terres doit être basée sur la gestion de la résilience, y compris l'acceptation d'incertitude de et un niveau élevé de l'adaptation.

La présentation abordera les notions de complexité et d'une approche systémique et l'impact sur la gestion durable des terres dans une ère d'incertitude à tous les niveaux s'amplifiera probablement en raison du changement climatique. Des exemples de recherches récentes sur l'opérationnalisation et la gestion du concept de résilience seront présentés.

LA GESTION DE L'EAU ET LES PERSPECTIVES D'UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE

Par Berraja, Mohamed (Canada)



Mohamed Berraja est un marocain installé au Canada depuis plusieurs décennies. Il est professeur titulaire à l'université du Québec à Montréal (Faculté des Sciences humaines, département de géographie). Ses domaines d'expertises sont : Climat, changement climatique et Micro climatologie; Gestion des ressources en eau; Modélisation hydrologique; Gestion de l'eau par bassin versant.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Très tôt au Maroc, la gestion de l'eau a été soutenue par les aménagements hydrauliques avec la construction de barrages à usages multiples sur les

cours d'eau, pour stocker l'eau de la saison de pluie, pour alimenter les différents secteurs de l'économie et pour obtenir une certaine sécurité (promouvoir le développement de l'agriculture irriguée, alimenter les milieux urbains, assurer les activités touristiques et industrielles, produire de l'énergie hydroélectrique, régulariser les débits des oueds et s'affranchir des aléas du climat pour une certaine période).

Ces aménagements ont pour effets de modifier les débits, les niveaux d'eau, d'altérer la dynamique sédimentaire et du cours d'eau et du bassin versant. Ce qui réduit la capacité et la durée de vie des structures, pose des questions relatives à la gestion durable de la ressource eau, de la rentabilité des projets dans un contexte d'instabilité climatique, d'essor démographique et de la demande de plus en plus croissante des ressources hydriques des différents secteurs de l'économie du pays. Les impacts des projets et de leurs retombées sur les ressources et l'environnement sont présentés. Des proportions d'une gestion durable de la ressource sont discutées.

Impacts des Changements climatiques sur l'agriculture et les ressources en eau et les options d'adaptation au Maroc.

Pr. Abdelaziz Yahyaoui, (Maroc)



Dr. Abdelaziz YAHYAOUI est Professeur au Département de Géographie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Cadi Ayyad à Marrakech. Il est : Climatologue et Environnementaliste, Ancien négociateur marocain à la CCNUCC et le protocole de Kyoto, Membre de l'association Internationale de Climatologie et Expert dans le domaine de l'impact des CC sur les écosystèmes oasiens, dans le domaine de l'intégration des changements climatiques dans la planification locale et dans le domaine de la planification territoriale.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

La problématique les changements climatiques (CC) et leurs impacts sur le développement durable sont considérés à nos jours, comme étant l'une des menaces les plus graves posées au développement durable des pays de la planète. Les effets négatifs attendus des CC sur le climat, l'environnement, la santé humaine, la sécurité alimentaire, l'activité économique, le monde rural, les ressources en eau, et les autres ressources naturelles sont importants et toucheront tous les pays de la planète notamment les pays en voie de développement eu égard à

leurs capacités institutionnelles, financières et technologiques faibles.

Ainsi les concentrations accrues des rejets anthropiques de gaz à effet de serre, dans l'atmosphère (du jamais vu depuis 600000 ans), sont en train de dérégler la machine climatique (dérèglement des régimes de pluies), avec son corollaire d'événements extrêmes (sécheresses, inondations et cyclones), avec une fréquence de plus en plus accrue et des intensités fortes. Ces événements extrêmes commencent à toucher les régions proches du Maroc (les Açores et les Côtes Espagnoles pour les perturbations tropicales).

Depuis le début des enregistrements, l'année 2006 et 2012 sont considérées comme les années les plus chaudes (+0.76 °C) après 1998 et 2005, et Selon les travaux de Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC/IPCC/), la terre connaîtra d'ici 2100 : une élévation de la température moyenne de l'ordre de 1.4 à 5.8 °C et une élévation du niveau de la mer de l'ordre de 16 à 56 cm. Cette situation alarmante au niveau mondial ne doit pas épargner les pays en voie de développement notamment le Maroc. Notre communication s'attellera à la compréhension de la vulnérabilité des ressources en eau, de l'agriculture, deux secteurs clés de l'économie nationale aux phénomènes de la variabilité des précipitations et des changements climatiques. Elle essaiera de comprendre quel rapport entre les impacts prévus des changements climatiques et la sécurité alimentaire ainsi que les options d'adaptation à mettre en place pour limiter ces impacts négatifs.

L'agriculture dans un contexte de changements climatiques globaux et de pression foncière

Par Kénel Délusca, Ing.-Agr., Ph.D. (Haïti)



RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

L'environnement décisionnel des producteurs agricoles est très complexe. En effet, dans leurs processus de prise de décisions, ils doivent composer non seulement avec un ensemble de facteurs socio-économiques à différentes échelles spatio-temporelles, mais également avec des éléments bio-

Kénel Délusca est Ingénieur Agronome et Docteur en géographie physique de l'Université de Montréal avec une spécialisation en climatologie et changements climatiques.

Depuis 2011, il œuvre au sein du PNUD-HAÏTI en qualité de Directeur National du Projet Changement Climatique. Depuis 2012, il s'intéresse tout particulièrement aux activités d'adaptation basées sur la gestion des écosystèmes et aux négociations internationales sur le climat.

physiques déterminant, dans une large mesure, le niveau de productivité des plantes. Parmi ceux-ci, les conditions climatiques représentent des éléments fondamentaux pour le développement, la croissance et le rendement des cultures, tandis que la pression exercée sur le foncier influence dans une grande mesure la production agricole. Dans une perspec-

Suite de la Page 12

tive de changements et variabilités climatiques caractérisés notamment par une augmentation des températures, une modification des régimes de précipitation et une plus grande occurrence des événements extrêmes, les conditions climatiques combinées à d'autres facteurs socio-économiques, notamment la pression foncière, deviendront de plus en plus importantes dans tout processus de prise de décisions éclairé sur la ferme. Dans cet ordre d'idées, cette communication qui met en exergue une approche méthodologique d'étude d'impacts des changements climatiques, en prenant, comme exemple, l'agriculture en Haïti, vise un double objectif : Le premier consiste à présenter les impacts potentiels des changements climatiques sur le rendement du maïs et du riz, deux principales cultures céréalières très consommées par la majorité des Haïtiens. Le second porte sur les potentielles conséquences que les changements d'utilisation des sols

agricoles peuvent avoir sur la production agricole.

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, une démarche combinant une analyse des scénarios climatiques provenant du modèle climatique régional PRECIS et des statistiques sur l'évolution de l'utilisation des sols agricoles pour les principales plaines du pays a été adoptée. À la lumière des analyses des scénarios climatiques considérés, il est prévu une baisse de rendement des principales cultures susmentionnées et faisant partie du ratio alimentaire de la plupart des Haïtiens. En ce qui concerne la pression sur le foncier, si la tendance se maintient, une baisse des superficies agricoles ainsi qu'une utilisation abusive de terres marginales est à prévoir. Les résultats de cette communication indiquent clairement la nécessité de s'adapter aux nouvelles conditions de production, notamment climatiques et celles liées à la pression foncière si l'on veut.

L'aménagement intégré des bassins versants comme outil incontournable pour la lutte contre la désertification. Cas du bassin versant de oued Lakhder Province Azilal

Par Mustapha Baairis (Maroc)



Mustafa Baairis est Ingénieur d'État des Eaux et Forêts. Il occupe actuellement la fonction de Directeur Régional des Eaux et Forêts et de la Lutte contre la désertification de Tadla Azilal à Béni Mellal, et ce depuis 2009. 2005-2009, il fut Chef de Service Provincial des Eaux et Forêts d'Azilal; de 2001 à 2005, Chef du Centre de Développement Forestier d'Ouaouizerth, de 2000 à 2001, Chef du Centre de Développement Forestier de Béni Mellal et de 1995 à 2000 : Ingénieur d'État des Eaux et Forêts à El Ksiba.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Les changements climatiques, seraient la cause directe du dysfonctionnement des bassins versants. L'agressivité des pluies, conjuguée aux paramètres géomorphologiques, l'indice du couvert végétal, l'inadéquation des pratiques culturales font que les phénomènes de l'érosion qui se manifeste par toutes ses formes revêtent une gravité extrême sur les ressources naturelles. Les surfaces

touchées par ce processus endurent non seulement la perte physique du capital sol et de leur capacité productive, mais aussi sont à l'origine des crues exceptionnelles causant ainsi des dommages considérables aux infrastructures de base, aux habitations, aux exploitations agricoles et parfois des vies humaines.

Pour lutter contre de tels aléas, le Haut Commissariat des Eaux et Forêts et la lutte contre la désertification a entrepris, dans le cadre du programme Décennal 2005-2014, des travaux d'aménagement antiérosifs dans le bassin versant en amont du barrage Hassan premier sur une superficie de 55000 ha par des reboisements de protection, des traitements mécaniques des ravins actifs et la distribution des plants fruitiers au profit de la population locale.

Ces travaux concernent notamment le bassin versant de l'oued Lakhder qui s'étend sur une superficie approximative de 3240 km² avec une dégradation spécifique de 840 m³/Km/an. Ce bassin est limité au Nord et à l'Est par le Bassin versant de l'Oued Laabid, à l'Ouest et au Sud par le Bassin de Tassaout.

Il est à souligner que le taux d'envasement du barrage Hassan premier est de 1,4 millions m³/an ce qui percute sur la capacité des eaux mobilisables.

De tels travaux se justifient par le fait que le bassin versant de l'Oued Lakhder est soumis à une érosion intense due à l'importance des fortes pentes, la vulnérabilité des sols, la dégradation du couvert végétal et à l'agressivité climatique.

Suivi des impacts environnementaux des changements climatiques par télédétection.

Par François Cavayas (Canada)



François Cavayas a obtenu le Diplôme d'Ingénieur topographe de l'École Polytechnique d'Athènes (Grèce) en 1976, le M.Sc. en photogrammétrie en 1979 et le Ph.D. en Sciences géodésiques et télédétection en 1984 de l'Université Laval (Québec, Canada). Après une année comme chercheur postdoctoral au Centre Canadien de Télédétection il a rejoint le Département de géographie de l'Université de Montréal, où il est actuellement professeur titulaire.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Le suivi des changements spatiotemporels des conditions de surface (dégradation des sols, érosion, albédo, températures, couvert végétal, etc.) est une opération fondamentale pour comprendre les impacts des changements et des variations climatiques et à partir de là prendre les mesures qui s'imposent pour les contrer. La télédétection est la voie incontournable pour mettre en place des systèmes de suivi des conditions de surface et ce à différentes échelles de perception du territoire. Le but de notre présentation est d'illustrer par une série d'exemples son potentiel dans l'état actuel des connaissances que nous avons sur les relations entre le signal électromagnétique capté à distance et les propriétés des matériaux de surface.

Suivi de la dynamique de la végétation et de l'érosion hydrique au haut atlas marocain sous l'action de la variation climatique : potentialités offertes par la télédétection spatiale

Par Abderrazak El Harti, Pr (Maroc)



Abderrazak El Harti est Docteur d'État en Télédétection et Géologie. Il est Professeur au département des Sciences de la terre à la FST de Béni Mellal, Chef de département des Sciences de la Terre et Directeur de l'Équipe de recherche en Télédétection et SIG appliqués aux Géosciences et à l'Environnement. Champs de compétence: - Prétraitement et traitement des images satellites, - Utilisation des données de la télédétection spatiale pour l'aménagement du territoire et la gestion des ressources naturelles, - Conception et mise en place des Bases de données à références spatiales.

RÉSUMÉ DE LA COMMUNICATION

Le Maroc est aride à semi-aride sur 93 % de son territoire. Les pluviométries moyennes annuelles varient entre 50 mm au sud du Maroc jusqu'à 2000 mm au nord. Le régime pluviométrique est caractérisé à la fois par sa nature orageuse et violente et sa très grande variabilité. Les périodes de sécheresse sont longues et de plus en plus

fréquentes. Les impacts de cette sévérité climatique ont été extrêmement lourds.

Dans le Haut Atlas, les actions climatiques et les pressions anthropiques, dont les effets sur les équilibres des écosystèmes naturels sont de plus en plus importants, ont fortement fragilisé les milieux naturels accentuant ainsi les processus de dégradation du couvert végétal et des sols. L'érosion hydrique est la principale source de dégradation des sols. Elle réduit le potentiel de production des terres agricoles, présente un impact majeur sur la pollution diffuse dans les cours d'eau, sur l'envasement des barrages et sur les infrastructures hydrauliques. Le secteur forestier connaît lui aussi une déforestation de plus en plus inquiétante. L'examen de l'état actuel des ressources forestières montre un état de dégradation préoccupant sous les effets combinés des coupes abusives, des incendies de forêts, des défrichements et de la récolte incontrôlée du bois.

Le présent travail consiste à étudier la dynamique spatiale et temporelle du couvert végétal au Haut Atlas marocain, et à développer des modèles et des techniques permettant le suivi et la cartographie des zones vulnérables à l'érosion hydrique en utilisant un couplage télédétection spatiale et systèmes d'informations géographiques (SIG).

Citoyens Marocains à l'Étranger : Plan Législatif

Le plan législatif pour la législature 2012-2016, adopté à Rabat par le Conseil de gouvernement du 22 novembre 2012, mais dévoilé uniquement en février 2013, donne une indication sur les dispositions et mesures législatives que compte prendre le gouvernement marocain durant cette période. C'est une feuille de route qui fournit des points de repère et trace des bornes à l'action de l'Exécutif en offrant une certaine visibilité, permettant l'action organisée.



Par Abdelkrim Belguendouz

Universitaire à Rabat (Maroc), Chercheur spécialisé en migrations.

Bien évidemment, tout l'arsenal juridique envisagé intéresse les citoyens marocains à l'étranger. La marche du pays, son développement et son progrès, ne concernent pas uniquement les Marocains de l'intérieur, mais également les Marocains de l'extérieur, qui font partie intégrante du peuple marocain, indépendamment de l'évolution par ailleurs de leur statut juridique dans les pays d'immigration.

Cependant, certaines dispositions législatives les concernent au premier chef. Ce sont celles qui sont en liaison directe avec l'opérationnalisation des articles 16, 17, 18, 30 et 163 de la Constitution adoptée le 1er juillet 2011 et les politiques gouvernementales marocaines sectorielles en direction des citoyens marocains à l'étranger.

Pour se faire une idée de l'arsenal juridique concernant les MRE, dont la préparation a été programmée par le gouvernement, il est utile de comparer la première mouture ayant circulé de manière officieuse et informelle en mai 2012, et le plan retenu officiellement début 2013.

De 4 projets de loi concernant les MRE à un seul

Concernant la communauté marocaine résidant à l'étranger, le « draft » de mai 2012 prévoyait la préparation de quatre projets de loi.

1— Participation des Marocains du Monde aux élections législatives, en application de l'article 17 de la Constitution. C'est le ministre de l'Intérieur

qui était responsabilisé dans la préparation du projet de loi.

2— Organisation du partenariat avec les associations de la diaspora marocaine. Le projet de loi devait être finalisé pour la session parlementaire du printemps 2013, sous la houlette du ministre chargé des Marocains résidant à l'étranger, avec l'implication du ministre chargé des relations avec le parlement et la société civile, ainsi que le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Au niveau de la méthodologie, une commission regroupant les trois départements ministériels impliqués devait aboutir à un consensus en la matière.

3— Dispositions juridiques organisant l'implication des citoyens marocains à l'étranger dans les conseils consultatifs conformément à l'article 18 de la Constitution.

Prévue à l'horizon 2014, la responsabilité du projet de loi revenait au ministre chargé des MRE, avec la participation du ministre des Affaires étrangères, du ministre de l'Intérieur et des divers conseils consultatifs.

Dans cette perspective, des commissions bilatérales entre le ministre chargé des MRE et chacun des conseils consultatifs, devaient être formées pour étudier les modifications à introduire dans les textes portant création de ces institutions.

4— La constitutionnalisation du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, en vertu de l'article 163 de la Constitution. Les départements concernés étaient le Ccme lui-même, plus le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, le secrétariat général du gouvernement.

La supervision devait être assurée soit par le Cabinet royal, soit par la mise en place d'une commission spéciale. Le délai pour la finalisation du projet de loi n'était pas précisé.

De ces divers projets de loi identifiés au départ, seul le quatrième concernant le Ccme, a été retenu en définitive dans le plan législatif gouvernemental officiel.

Pourtant, les trois autres auraient dû être maintenues compte tenu de leur importance dans la gouvernance démocratique du dossier migratoire. D'où à notre sens, la nécessité pour le gouvernement de les réintroduire de manière urgente et de fixer des délais rapprochés pour la finalisation de ces projets de loi.

Réintroduire les trois projets de

loi retirés de façon injustifiée

Le premier thème concerne la représentation parlementaire des citoyens marocains à l'étranger au niveau de la Chambre des députés. C'est un dossier en souffrance au moins depuis le discours royal fondateur du 6 novembre 2005, qui avait accordé le droit de vote et d'éligibilité aux MRE à partir de circonscriptions électorales législatives de l'étranger.

Mais par peur des résultats des urnes, les gouvernements successifs ont reporté à plus tard la concrétisation de cette décision, avançant comme prétexte des difficultés techniques, matérielles et logistiques, en laissant aux responsables du Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (Ccme), qui en ont fait leur marque de fabrique, et ont agi avec un excès de zèle remarqué, le soin d'affiner les raisons justifiant la mise à l'écart des citoyens marocains à l'étranger du processus démocratique national.

L'article 17 de la nouvelle constitution ne doit pas donner lieu par ailleurs à une lecture régressive et antidémocratique. Voilà pourquoi, au lieu d'attendre comme on le fait d'habitude, la veille des élections législatives pour ouvrir le dossier électoral des citoyens marocains à l'étranger, la nécessité se fait sentir plus que jamais de réfléchir dès maintenant aux procédures et modalités concrètes de mettre en pratique ce droit à la députation des Marocains résidant à l'étranger, à partir de circonscriptions électorales législatives de l'étranger.

Le second projet de loi à remettre sur selle, consiste à réfléchir aux modalités programmatiques de déployer activement et de manière dynamique le concept de démocratie participative. Il s'agit de traduire dans la réalité le contenu de l'article 18 de la Constitution, permettant aux citoyens marocains à l'étranger leur présence active et implication objective dans toutes les institutions nationales consultatives.

Les critères et l'étendue de cette participation, sont à déterminer de telle manière qu'ils répondent aux exigences démocratiques et ne donnent pas lieu à contestation. Ces critères doivent être préétablis sur des normes à appliquer pour toutes ces institutions, lorsque le vote direct n'est pas possible.

Le projet de loi concernant le Conseil économique, social et environnemental, tel qu'il va être voté en séance plénière à la Chambre des Représen-

tants, avec l'absence d'un nombre précis de citoyens marocains à l'étranger dans sa composition, rend plus pressante encore cette nécessité.

La thématique du cadrage du partenariat entre les ONG de Marocains à l'étranger et les départements ministériels marocains est importante également à couvrir, dans le respect bien entendu de l'indépendance et de l'autonomie du tissu associatif des MRE.

On peut penser que les conditions favorisant l'élaboration de ce projet de loi soient prises en charge par la Commission nationale du Dialogue National sur la Société Civile, par le biais de sa sous-commission sur les MRE.

Urgence de la loi concernant le CCME

Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger ayant été constitutionnalisé en vertu de l'article 163 de la Constitution du 1er juillet 2011, l'élaboration du projet de loi le concernant devient une priorité absolue. Le « Plan législatif » du gouvernement indique bien que la préparation du projet de loi le concernant se fera sous la responsabilité du ministre délégué auprès du Chef du gouvernement, chargé des Marocains résidant à l'étranger, en coordination avec le ministre des Affaires étrangères et le Ccme lui-même. Le délai donné est entre 2013 et 2014.

A cet effet, une commission nationale doit être formée, à l'instar de celles, déjà au travail ou bien en cours de formation concernant les autres institutions nationales consultatives. L'enjeu de la constitution de cette commission nationale est capital. Il s'agit de la concevoir de manière démocratique, ouverte et efficiente, capable de suppléer aux carences et impasses du CCME actuel et de hisser l'institution au niveau des avancées de la constitution rénovée.

Précisons bien qu'il s'agit d'une commission nationale à part, spécifique à la préparation du projet de loi sur le CCME. Elle ne peut être la simple extension de la sous-commission MRE relevant de la Commission nationale du Dialogue National sur la Société Civile, formée par le ministre chargé des Relations avec le parlement et la société civile. Au total, l'impératif de la gouvernance démocratique en matière de citoyens marocains à l'étranger est pressant.

La loi d'isolement politique fait sa première victime

Le premier gouvernement libyen élu depuis la chute de Mouammar Kadhafi connaît une vague de départs.

Le président du Congrès général national (CGN) Mohamed Magarief a démissionné mardi 28 mai, conformément à la loi libyenne d'isolement politique interdisant aux responsables de l'époque de Kadhafi d'exercer des fonctions publiques.

"Chacun doit obéir à cette loi, dans le respect de la légalité et de la démocratie", a déclaré Magarief lors de la séance plénière du CGN.

"Une nation qui ne reconnaît pas les sacrifices consentis par ses enfants est une nation qui pratique l'injustice collective [et] commet un péché charnel contre... son avenir", a-t-il expliqué après avoir annoncé sa démission.

Magarief avait été ambassadeur de Libye en Inde avant de faire défection en 1980. Il avait passé plusieurs dizaines d'années en exil en qualité de réfugié politique avant de rejoindre la révolte qui avait renversé le régime de Kadhafi. Il avait été élu président du CGN en août dernier.

"Je pars la tête haute et la conscience tranquille", a-t-il déclaré, soulignant qu'il était le premier des anciens responsables de l'époque de Kadhafi à se conformer à la loi.

Le congrès a approuvé ce projet de loi très controversé le 5 mai, après que d'anciens révolutionnaires aient assiégé plusieurs ministères pour forcer cette adoption.

"La démission de Magarief est une décision courageuse", a expliqué Nahla Bin Mahmoud, une habitante de Tripoli, à Magharebia.

"Il a ainsi voulu que les Libyens poursuivent la construction de l'État et puissent adopter la constitution sans aucun obstacle. Il a placé l'intérêt de notre nation au-delà de ses propres intérêts", a-t-elle ajouté.

Certains parlementaires se montrent toutefois moins enthousiastes.

Le départ du président du CGN créera "un vide" parce que "aucun membre du congrès ne dispose du charisme suffisant pour le remplacer", a affirmé le député indépendant Abdullah al-Gamati à l'AFP.

"La démission de Magarief pourrait avoir de graves conséquences et perturber le processus de transition" en Libye, a-t-il ajouté.

Plusieurs législateurs souhaiteraient exempter Magarief des dispositions de la loi d'isolement politique, a pré-

sé al-Gamati.

Le départ de Magarief est le dernier en date d'une série de changements intervenus au sommet de l'État libyen. Le gouvernement a lui aussi connu un remaniement.

Dimanche, le colonel Mohammed al-Sheikh a été nommé nouveau ministre de l'Intérieur. Ashour Shuwail n'avait fourni aucune explication lorsqu'il avait quitté ses fonctions le 16 mai.

Le ministre de l'Agriculture Ayad Ahmed Ali Al-Urfi devrait lui aussi démissionner mardi prochain. Son remplaçant, Ali Mahjoub, a déjà été présenté au CGN.

"Ces démissions sont officielles et morales", a estimé Layla Swiai, employée gouvernementale. "Ces personnes sont couvertes par la loi d'isolement politique. Elles ont démissionné de manière préemptive, pour préserver leur réputation."

D'autres membres du Congrès général national et de l'administration devraient également quitter leurs fonctions conformément à cette loi.

Mais Tarek Mitri, représentant de la Libye aux Nations unies, a averti que ces départs risquaient de saper les

institutions de l'État.

"Une partie du problème... concernant les conséquences de cette loi est le fait qu'elle privera les institutions de l'État de personnes expérimentées et compétentes, qu'il sera très difficile de remplacer", a-t-il expliqué à l'AFP.

"Je pense qu'il y a un désaccord sur le nombre de personnes qui seront concernées par cette loi et donc sur l'impact qu'elle aura sur l'institution gouvernementale", a-t-il ajouté.

Plusieurs experts du droit et responsables politiques ont également dénoncé cette loi, affirmant qu'il est "injuste" de bloquer la carrière de responsables ayant servi sous Kadhafi mais qui avaient par la suite rejoint l'opposition et combattu le régime.

Loubna Limam, étudiante à l'université de Tripoli, exprime pour sa part sa frustration à propos de ce qu'elle estime être une manœuvre politique.

"Cela doit s'arrêter. De nombreux sacrifices ont été faits pour changer la réalité de la situation en Libye", explique-t-elle.

Source : ssam Mohamed à Tripoli pour Magharebia

L'opposition boycotte la séance mensuelle de Benkirane

Les groupes de l'opposition parlementaire marocaine ont décidé de boycotter la séance de politique générale qui s'est tenue le vendredi 31 mai.

Le Rassemblement national des indépendants (RNI), le Parti Authenticité et Modernité (PAM), l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et l'Union constitutionnelle (UC) ont joint leurs forces pour affirmer les droits de l'opposition.

Leur principale demande porte sur une répartition équitable du temps de parole. Lors des séances mensuelles précédentes, elle ne disposait que du quart du temps d'intervention et en réclame aujourd'hui la moitié.

Ahmed Zaydi, chef du groupe parlementaire de l'USFP, a expliqué que le Premier ministre Abdelilah Benkirane disposait de beaucoup de temps pour répondre aux questions des députés et contredire ses opposants politiques.

"Il se comporte toujours comme un chef de parti alors qu'il est le chef du gouvernement. Il a assez de temps pour s'exprimer au parlement alors que les groupes de l'opposition n'ont pas cette occasion en raison du calendrier", a déclaré pour sa part le chef du groupe parlementaire du PAM Abdellatif Ouahbi.

L'opposition souhaite également être en mesure de choisir librement les questions qu'elle souhaite poser au chef du gouvernement, sans qu'elles ne soient au préalable examinées par la coalition. Dans un communiqué, les quatre groupes ont insisté sur la nécessité de discuter des questions importantes, notamment en cette période de crise économique.

Le leader du Parti pour la justice et le développement (PJD) au parlement, Abdellah Bouanou, affirme que cette action de l'opposition équivaut à un chantage. Le règlement intérieur de la Chambre des représentants en

cours de préparation aidera à résoudre ce problème du temps de parole entre l'opposition, la coalition et le Premier ministre, a-t-il ajouté.

Selon le politologue Jamal Farhane, le parlement devra se pencher le plus tôt possible sur la réforme de son règlement intérieur pour éviter qu'un tel problème ne survienne à l'avenir. Il explique que l'opposition critique toujours le gouvernement et lui reproche de confisquer ses droits qui ont été octroyés par la constitution, tandis que les ministres réfutent cette accusation.

Pour sa part, Benkirane a tenu cette séance malgré le boycott de l'opposition.

"Les absents ont toujours tort", a-t-il déclaré dans une déclaration à la presse.

Il a répondu aux interrogations relatives aux coupes budgétaires de quinze milliards de dirhams en rassurant l'opinion. Pour lui, il s'agit d'une me-

sure prise couramment par les gouvernements précédents, a-t-il assuré.

"Sauf que cette fois-ci, l'actuel gouvernement a voulu être transparent et clair avec le parlement et l'opinion publique. Un ancien ministre m'a assuré que c'était une pratique courante", a-t-il expliqué.

Benkirane a indiqué que cette décision avait été prise pour rééquilibrer les finances publiques. Seuls quelques investissements seront retardés.

"Dans les régions rurales, l'incidence sera minime. A titre d'exemple, dans le secteur de la santé, on a arrêté seulement 10 % sur un total de 658 millions de dirhams du budget gelé dans ce secteur", a-t-il déclaré.

Source :

Siham Ali pour Magharebia.com

Forte présence tunisienne en quarts de finale de la Coupe de la CAF

L'Etoile du Sahel l'a emporté sur son terrain face à la JSM Bejaia sur un score de 2 à 1, le dimanche 2 juin, assurant par cette victoire sa qualification en phase de poule de la Coupe de la Confédération de la CAF grâce au total de buts.

Le CA Bizertin s'est incliné, 1 à 0, face à ses hôtes du club égyptien de l'Ismaïly, mais avance également à l'étape suivante de la compétition grâce à sa victoire, 3 à 0, arrachée lors du match-aller. Pour sa part, le CS Sfaxien a été éliminé après sa rencontre contre les Rangers du Nigéria qui s'est soldée sur un score nul et vierge.

A Rabat, les FAR et le FUS ont fait match nul, 3 à 3, ce qui propulse le FUS au prochain tour du tournoi grâce à un total de buts de 4 à 3.

Lors de la rencontre qui a opposé l'ES Sahel à la JSM Bejaia, c'est la formation algérienne qui a ouvert le score par une marque de Mohamed Derag. L'ESS est parvenue malgré tout à inverser la tendance grâce à Mossaâb Sassi sur un tir de pénalité, et grâce à un tir puissant de Lassad Jaziri.

Dans le même championnat, le CA Bizertin est revenu d'Egypte en rapportant son billet pour la qualification malgré sa défaite, 0 à 1, face au club égyptien de l'al-Ismaïly. Le CA Bizertin l'avait emporté sur la formation égyptienne 3 à 0 lors du match-aller disputé il y a deux semaines en Tunisie.

"On a joué très confortablement le match en raison du résultat obtenu lors du match-

aller", a confié aux médias égyptiens le manager du CAB Mondher Kebaïr. "Nous sommes heureux de nous être qualifiés face à une forte équipe d'al-Ismaïly."

Pour sa part, le CS Sfaxien n'est pas parvenu à atteindre le tour suivant après une rencontre à domicile contre les Eguru Rangers du Nigeria qui s'est soldée sur un score nul et vierge.

Le club tunisien s'était incliné 0 à 1 lors du match-aller.

Même si le CS Sfaxien a su conserver le contrôle du match, en particulier en première période, les joueurs ne sont pas parvenus à atteindre les filets de leurs adversaires par l'absence d'une passe décisive et en raison de la présence intensive du club nigérian dans la zone défensive.

Le CSS a également manqué une opportunité de marquer, après le tir de penalty raté de Fakhreddine Ben Youssef, à la 41ème minute.

La formation tunisienne a toutefois remporté le titre national du Championnat du Maroc, mercredi dernier, après avoir battu le Club Africain sur un score de 2 à 1 et avoir achevé les éliminatoires en tête du classement.

Le Raja Casablanca s'empare du titre de champion du Maroc

Au Maroc, le Raja Casablanca s'est emparé du titre de Championnat national de football marocain pour la 11ème fois de son histoire après avoir terminé la 29ème Journée avec un total de 66 points.

Les FAR de Rabat terminent la saison à la 2ème place avec 62 points.

Le Moghreb Fès est 3ème avec 48 points à l'issue de sa victoire 2 à 0 obtenue contre ses invités de l'Olympique Khouribga. Les deux buts ont été marqués par Mehdi Bellaroussi à la 45ème minute et Samir Malcuit à la 73ème minute.

Le Wydad Casablanca termine 4ème avec 48 points, malgré sa défaite enregistrée face à ses invités des FAR Rabat sur le score de 1 à 0.

Le KAC Kénitra s'est assuré son classement dans le Botola après son match nul, 2 à 0, face au CODM Meknès, lors d'une rencontre disputée le 2 juin. Le CODM Meknès est pour sa part relégué en seconde division en compagnie du Raja de Béni Mellal (RBM), après avoir terminé respectivement à l'avant-dernière et à la dernière places du classement.

Par ailleurs, les médias locaux ont rapporté que le Wydad Casablanca avait mis un terme, à l'amiable, au contrat qui le liait

à son manager Badou Zaki.

"J'ai rencontré le président du club et je lui ai dévoilé les circonstances de la décision", aurait déclaré Zaki. "Je lui ai dit que je ne pouvais dorénavant plus travailler aux côtés du club en raison de la situation dans laquelle il se trouve. Et je le remercie d'avoir compris la décision que j'ai prise".

Le Moghreb Tétouan finit la saison à la 5ème place avec 46 points, après sa rencontre contre le Chabab Rif Al-Hoceima, qui se classe 8ème. Les deux équipes ont fait match nul, 1 à 1.

Le FUS Rabat est 65ème après s'être incliné, 0 à 2, face au Raja Casablanca.

Le RSB Berkane est 7ème avec 40 points; le Difaa El Jadida est 9ème après avoir engrangé 35 points ; suivi par l'HUSA Agadir, 10ème ; le Wydad Fès, 11ème , et l'OC Safi à la 12ème place.

Source : Monia Ghanmi à Tunis et Naoufel Cherkaoui à Rabat pour Magharebia.com (Article et photo)



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

www.maghreb-canada.ca ou maroc-canada.ca ou maroc-canada.info

La douzième édition de ce festival Mawazine d'une semaine s'est terminée samedi 1er juin. Un nombre record de 2,5 millions de spectateurs de toutes générations ont assisté à l'édition de cette année, ont indiqué ses organisateurs.

Le DJ français David Guetta et le chanteur libanais Assi El Helani, qui se trouvaient sur la scène de Rabat mercredi dernier, ont été emblématiques de la combinaison de différentes cultures qui a fait la réputation de Mawazine.

David Guetta, un artiste immensément populaire, s'est produit sur la scène OLM Souissi, consacrée aux artistes internationaux. Quelque 185 000 spectateurs étaient venus assister à son spectacle.

"C'est un honneur pour moi d'être avec vous aujourd'hui", a déclaré Guetta devant son public. "Nous devons faire de cette soirée un événement spécial. Je ne m'attendais pas à une telle affluence."

Guetta a proposé au public un concert d'une heure et demie. Les spectateurs ont repris en chœur "Without You" et "When Love Takes Over", en brandissant leurs téléphones allumés en signe d'appréciation.

"Bien que je doive préparer mes examens de fin d'année, je suis venue assister au concert de Guetta, comme beaucoup d'autres jeunes qui aiment la musique de ce DJ français", a expliqué Salwa, étudiante à l'université.

El Helani a également connu un grand succès auprès de son public, pour lequel il a chanté quelques-unes de ses plus belles chansons.

"Je suis à la fois très heureux et très fier d'être ici au Maroc, un pays qu'aiment tous les Libanais, et de pouvoir participer à ce qui est, à mon sens, l'un des plus importants festivals internationaux", a-t-il déclaré à la presse.

"Participer à ce festival est devenu le rêve de chaque artiste, qu'il soit arabe ou étranger, comme le montrent le nombre et la qualité des artistes présents", a ajouté El Helani.

Les organisateurs du festival ont

combiné avec succès "l'Occident et l'Orient", a ajouté la star libanaise.

El Helani a choisi des chansons anciennes et nouvelles pour son public, notamment "Ya Mima" et "Ya Nakir el Maarouf".

"Nous espérons que le reste du monde arabe suivra l'exemple marocain d'affection, d'unité et de rejet de la violence", a-t-il souligné. "J'espère que la région ne connaîtra pas les guerres sectaires, et je remercie les gens d'ici pour leur hospitalité et leur accueil chaleureux."

Durant la soirée, Mourad Bouriki,

lauréat marocain de la version arabe de "The Voice", s'est produit aux côtés d'El Helani.

"Je suis fier de me produire sur la même scène que le grand artiste Assi", a-t-il déclaré. "Je suis également très content de me produire dans mon pays, le Maroc, pour mon premier spectacle en public depuis le concours."

Plusieurs autres spectacles gratuits ont été organisés chaque jour sur certaines des larges avenues de la ville.

Le Théâtre de la Compagnie nomade du Maroc et la Parade Azalaï ont ravi le public mercredi

dernier, tandis qu'à l'autre extrémité de la ville, la troupe sénégalaise Tapha N'Diaye et le groupe grec, turc et bulgare Fanfare P4 se produisaient devant un public enthousiaste.

Source : Naoufel Cherkaoui à Rabat pour Magharebia

Viande Halal

A 30 minutes de Montréal

Prix abordables!

Téléphonez au

(450) 588-3439

Vous pouvez Aussi accomplir le rituel de l'abattage par vous-même

ABATTOIR ZAMPINI INC.

Armando Zampini, Propriétaire

Chèvres - Moutons - Veaux - Lapins - Viande Chevaline - Canards

1425, L'Achigan Nord, L'Épiphanie

Autoroute 40 Est. (Sortie 106) puis tourner à gauche

Selon les spécialistes, "nos pires cauchemars sont en train de se réaliser"

L'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement durable et le changement climatique s'est réunie le 16 mai dernier autour d'un débat thématique sur l'eau et l'énergie. L'occasion, pour d'éminentes personnalités de lancer de nouveau un cri d'alarme alors que la croissance irraisonnée de nos civilisations font craindre le pire, rien de moins.

Selon, le Président de l'Assemblée générale de l'ONU, Vuk Jeremic, le défi fondamental de notre époque est de mettre fin à l'extrême pauvreté dans cette génération et de réduire sensiblement l'écart global entre les riches et les pauvres, sans ruiner les fondements environnementaux nécessaires à notre survie. "Nous disposons des outils nécessaires pour sauver la planète d'une catastrophe écologique provoquée par l'homme mais la vérité est que nous ne faisons tout simplement pas assez pour la surmonter", a-t-il déclaré.

Ce constat alarmiste a été partagé par l'ensemble des délégations et des experts en questions environnementales, réunis au Siège des Nations Unies pour débattre des solutions pratiques dans le contexte de l'interaction énergie eau. La conciliation entre la lutte contre les changements climatiques et la nécessité de promouvoir une croissance durable a été au cœur des discussions.

Aujourd'hui, les preuves sont ac-

cablantes : les températures mondiales ont nettement augmenté depuis plus de 40 ans, les phénomènes météorologiques extrêmes deviennent de plus en plus courants, certaines parties du monde sont confrontées à des sécheresses, d'autres à des inondations tandis que la qualité de l'eau ne cesse de se détériorer.

La Terre tend vers un basculement climatique aux conséquences incalculables pour nos civilisations comme en témoignent les études scientifiques les plus récentes. Ainsi, pour la première fois depuis près de trois millions d'années la teneur en dioxyde de carbone de l'atmosphère a atteint la barre des 400 parties par million.

"Nous avons entre les mains le pouvoir de détruire la Terre ou de la préserver pour les générations futures", a ajouté Vuk Jeremic, en indiquant que "nos pires peurs sont en train de se réaliser".

Le Président de l'Assemblée générale de l'ONU souligne que les problèmes de l'eau sont étroitement liés aux problèmes énergétiques. En effet l'approvisionnement en eau nécessite de grandes quantités d'énergie, que ce soit pour le pompage, le traitement ou le dessalement. Or, le monde en développement a besoin de plus d'énergie, pas moins, pour éradiquer la pauvreté et améliorer le niveau de vie dans le monde. Mais ce pouvoir doit être faible émission de carbone, si nous voulons rester

dans les limites planétaires, a souligné Vuk Jeremic.

Pour le Président, le rythme de croissance actuel mène à la catastrophe, il est nécessaire de dessiner un "nouveau partenariat mondial dans lequel aucune nation ne sera laissée sur le bord de la route (...). Nous devons découpler la croissance économique de notre dépendance vis-à-vis des énergies à haute teneur en carbone", a-t-il fait valoir, en exhortant les États membres à adopter des stratégies novatrices, axées sur les technologies de pointe et les nouveaux modèles économiques liés à l'interaction énergie-eau.

Le Président de l'Assemblée générale rappelle que le défi de garantir le droit de chaque État membre au développement durable comporte quatre dimensions interdépendantes : technologique, organisationnelle, économique et morale.

Même son de cloche du côté du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Hongbo Wu, qui a fait lecture d'un message du Secrétaire général, en rappelant que l'élévation du niveau de la mer a atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré auparavant. "Il est crucial que nous conservons en tête ce constat alarmant lors de nos discussions sur l'avancement d'un agenda pour le développement au-delà de 2015", a-t-il renchéri.

Le directeur de l'Institut de la Ter-

re de l'Université de Columbia, Jeffrey Sachs, l'un des experts présents lors de cette réunion, a rappelé que le droit au développement devait s'inscrire "dans les limites planétaires." Déplorant qu'aucune leçon ne soit par exemple tirée de la grande sécheresse qui sévit dans certaines parties des États-Unis, il a asséné que "l'extrême est devenue la norme".

Comme cadre d'action global et concerté, le Président de l'Assemblée générale de l'ONU, Vuk Jeremy, a évoqué l'adoption en Juin 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, du document "l'avenir que nous voulons". Celui-ci vise à intégrer pour l'après 2015 les trois dimensions du développement durable, économique, sociale et environnementale, en un ensemble cohérent, a expliqué M. Jeremic. Malheureusement, si ce rapport dresse un constat pertinent, il propose des solutions bien trop insuffisantes pour l'avenir de notre planète.

Source :

<http://www.notre-planete.info/actualites/3732-changement-climatique-ONU>

--



Maroc Canada Info

Édition électronique du Journal "Maghreb Canada Express" "D'un Continent à l'autre"

Visitez nous à : www.maroc-canada.ca et réagissez à tous nos articles

Les deux derniers billets de banque de la série en polymère du Canada, les billets de 10 \$ et de 5 \$, ont été dévoilés le 30 avril dernier !

Les cinq coupures de la série comportent les mêmes éléments de sécurité, durent plus longtemps que les billets en papier précédents et ont moins d'impact sur l'environnement.

Comme ceux de 100 \$, de 50 \$ et de 20 \$, les nouveaux billets de 10 \$ et de 5 \$ ont été conçus autour du thème Frontières de la série en polymère, qui évoque l'esprit d'innovation du Canada par des éléments graphiques illustrant les réalisations canadiennes au pays, dans le monde et dans l'espace.

Le train Le Canadien, qui figure au verso du billet de 10 \$, représente une grande prouesse d'ingénierie accomplie par le Canada, soit de relier ses frontières Est et Ouest par chemin de fer. À l'époque, ce chemin de fer était le plus long jamais construit.

Le verso du billet de 5 \$ est orné du Canadarm2 et de Dextre, qui symbolisent la contribution continue du Canada au programme spatial international grâce à l'innovation robotique.

Le billet de 10 \$ en polymère : Le Canadien

L'expansion du chemin de fer au Canada dans les années 1880 a été saluée comme une formidable prouesse pour un jeune pays au relief varié et souvent redoutable. Ce chemin de fer a relié nos frontières Est et Ouest, rapproché les gens et facilité les échanges commerciaux. Sa réalisation témoigne de l'esprit pionnier du Canada.

En 1871, la Colombie-Britannique a accepté de se joindre à la Confédération à condition que le gouvernement fédéral construise une voie ferrée rattachant la nouvelle province à l'Est du pays. Le premier à occuper la fonction de premier ministre du Canada, sir John A. Macdonald, dont le portrait figure au recto du billet de 10 \$, a tenu sa promesse; le prolongement du chemin de fer est

un élément important de son héritage.

Aujourd'hui, le train Le Canadien, qui serpente à travers les Rocheuses canadiennes, met en valeur la beauté de nos paysages et symbolise ce que ce jeune pays a réussi à accomplir.

Le billet de 5 \$ en polymère : le Canadarm2 et Dextre

Le Système d'entretien mobile canadien est l'ensemble complexe d'éléments robotiques qui a servi à l'assemblage de la Station spatiale internationale dans l'espace. Ce système comprend le Canadarm2, Dextre et la Base mobile.

Le Canadarm2 est le principal apport du Canada à la Station spatiale internationale. Ce bras

robotique d'une longueur de 17 mètres est couramment utilisé pour faire des réparations, déplacer du matériel et des fournitures, saisir et arrimer des engins spatiaux inhabités et, à l'occasion, assister les astronautes en sortie dans l'espace.

Dextre, qu'on appelle aussi « manipulateur agile spécialisé », est un robot perfectionné à deux bras qui peut être fixé au Canadarm2. Ce bricoleur spatial effectue des travaux d'entretien et de réparation à l'extérieur de la Station spatiale internationale.

La Base mobile constitue à la fois une plateforme et un poste d'entreposage. Elle sert de base pour le Canadarm2 et Dextre.

L'astronaute figurant sur le billet

de 5 \$ représente tous les Canadiens ayant contribué au programme spatial et aux recherches scientifiques effectuées à bord de la Station spatiale internationale. Cette image évoque également le courage et l'engagement de tous les astronautes canadiens et met en valeur le rôle qu'ils ont joué et qu'ils continueront de jouer, en incitant les jeunes à s'intéresser à la science et à la technologie.

Quand pourrai-je obtenir des nouveaux billets de 5 \$ et de 10 \$? Les nouveaux billets seront mis en circulation en novembre 2013.

Source : Banque du Canada

Le Siège de l'OACI reste à Montréal

Le Qatar a retiré son offre de déménager le siège de l'Organisation aviation civile internationale (OACI) qui est basé Montréal, a annoncé le ministre des Affaires étrangères, John Baird, vendredi matin.

«Heureux de confirmer que le Qatar a retiré son offre de déménager l'OACI de Montréal. Cela n'aurait pas été possible sans le travail d'équipe de notre gouvernement, du ministre Jean-François Lisée et de Michael Applebaum», a affirmé John Baird sur Twitter.

Le possible déménagement de l'institution affiliée aux Nations Unies qui établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, avait semé l'émoi à Montréal.

Artillerie lourde

Le trio Ottawa-Québec-Montréal avait sorti l'artillerie lourde en vue de conserver les 534 emplois dans la métropole : visas canadiens plus

facilement accessibles pour les employés de l'OACI, investissement de 80 millions \$ à la maison-mère de Montréal et exemption de droits de scolarité pour les enfants de diplomates.

Le Canada et l'OACI avaient négocié un accord qui garantissait le maintien du siège de l'OACI à Montréal pour une période supplémentaire de 20 ans à partir de 2016. Le Conseil de l'OACI avait approuvé officiellement l'accord le 11 mars 2013, mais il ne l'avait pas encore été ratifié.

Le Qatar avait proposé d'accueillir le siège de l'organisation, et si son offre n'avait pas été retirée, un vote aurait eu lieu à la prochaine assemblée cet automne.

Impact économique

La présence de l'OACI à Montréal depuis 1946 est importante pour l'économie de la métropole. Plusieurs autres organismes se sont implantés à Montréal par souci d'ef-

ficiance, puisque l'OACI est l'entité centrale de l'aviation à travers le monde.

Par exemple, le Conseil international des aéroports (ACI) a déménagé son siège social à Montréal en 2010 pour faciliter les rapports avec les autres organismes mondiaux de l'industrie de l'aviation.

Aussi, l'Association internationale du transport aérien (IATA), qui regroupe en 2012 plus de 240 compagnies aériennes et qui gère plus de 85 % du trafic aérien mondial, est installée à Montréal depuis plusieurs années.

Plus récemment, en 2012, la Fédération internationale des Associations des pilotes de ligne, qui regroupe plus de 100 000 pilotes à travers le monde, a inauguré son siège social à Montréal.

Source : Agence QMI et Canoe.ca

Activités du Forum des Compétences Marocaines Résidant au Canada

S'inscrivant dans la continuité de son programme intitulé « Capitaliser et partager les connaissances pour une réussite collégiale des compétences marocaines au Canada » et dans le cadre de son partenariat avec Dar Al-Maghrib, le Forum des Compétences Marocaines Résidant au Canada (FCMRC) a organisé son deuxième atelier intitulé « Apprendre à gérer efficacement le Temps ». Cet atelier a été animé avec brio par Mr. Abdelaadim El Hanchi le 25 mai 2013 et a connu une très bonne participation de la part de la communauté marocaine.

Le choix du thème était motivé par le besoin de toute organisation de se prémunir du gaspillage de ses ressources et de la baisse de sa productivité suite à une mauvaise planification du temps du travail.

Raison pour laquelle, la gestion du temps représente une dimension essentielle pour traiter de manière positive et délibérée les flux importants d'informations et les événements à mesure qu'ils surviennent.

La gestion et l'aménagement du temps de travail telle qu'elle se développe aujourd'hui avec beaucoup d'intention et d'acuité dans la plupart des entreprises introduit l'avenir en tant que dimension économique et managériale décisive dans notre système actuel.

Ainsi, l'objet majeur de la formation en gestion du temps doit être, surtout et avant tout, de créer en participant l'entrain et la motivation d'accomplir le travail exigé et libérer l'énergie humaine pour que ce travail s'accomplisse dans les meilleurs délais avec zéro défaut, zéro gâchis, zéro pollution et zéro mépris tout en menant une vie personnelle de très bonne qualité.

Aussi, l'un des objectifs cruciaux de la philosophie contemporaine de la ges-



Le Forum des Compétences Marocaines Résidant au Canada
Et
Le Centre Culturel du Royaume du Maroc – Dar Al Maghrib
organisent une série de séminaires sur divers thèmes.



Le 3^e séminaire est animé par : **Abdelaadim El Hanchi, Consultant en RH**
Sous le thème :

Comprendre, analyser et gérer les conflits: Définitions, causes, origines, conséquences, stratégies, méthodes et outils

Date: 15 juin 2013, de 13h à 16 h

Lieu: Dar Al Maghrib
515 Avenue Viger Est
Montréal, QC H2L 2P1

Contact: Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire sur le site du Forum au <http://www.fcmrc.net/seminaires/formulaire.php>, ou en répondant à ce courriel

tion du temps est-il de faire prendre conscience, à partir de données tangibles et substantielles du monde de l'entreprise, de la manière insidieuse dont le temps parvient à s'échapper et des répercussions de ces pertes sur la qualité de vie du cadre au travail et d'énoncer les grands principes de la gestion du temps, car une mauvaise gestion de son temps se paie cher et comptant. (...)

Les principaux thèmes traités lors de ce séminaire étaient les suivants :

*** Le temps vu d'ailleurs:**

1. Histoire et étymologie
2. Philosophie
3. Psychologie
4. Religion

*** Les maladies de la gestion du temps:**

1. La chronophagie
2. La lifophilie
3. La ouïte
4. Le tempdinité

*** Les lois de la gestion du temps:**

1. La loi de Parkinson
2. La loi de Pareto
3. La loi des Cycles
4. La loi de Carlson
5. La loi de Illich
6. La loi de Turgot
7. La loi de Murphy
8. La loi de Gresham
9. La loi de 70/30 –Douglas-Laborit-Fraisse-Taylor

*** Bâtir une stratégie de gestion du**

temps:

1. La détermination des objectifs
 2. La planification
 3. La prise de décision
 4. La réalisation et organisation
 5. Le contrôle
 6. L'information et communication
- * Les règles d'or de la gestion du temps;
* La gestion du temps et l'entreprise.

Tous ces thèmes ainsi qu'une liste de références bibliographiques sont mis à votre disposition dans notre site web : www.fcmrc.net

Source : Said Chayane, Responsable des communications du FCMRC.

COMMUNIQUÉ RACMA : « À VOS CLAVIERS ! » Invitation à inaugurer les pages de « L'INCLUSIF »

Pour la première parution de sa publication trimestrielle intitulée « L'INCLUSIF » Le RACMA (Regroupement des Auteurs CanadoMarocains) vous convie à y participer et à produire un texte de votre choix.

Tous les genres sont acceptés, Nouvelles, récits, témoignage, humour, fiction...

Les thèmes suggérés pour cette première sont :

1. Mon coeur devenu érable;

2. La résilience en bandoulière;
3. Lettre à un immigrant ou Lettre à mon voisin.

Critères et règlements :

- ◆ Le contenu aux alentours de 1200 mots;
- ◆ Les premiers jets seront refusés. Place à la créativité et à l'effort;
- ◆ Ne pas envoyer après l'échéance qui est le : 01/07/2013;

◆ Nous nous réservons le droit de sélectionner et de choisir les textes originaux les plus pertinents, bien écrits et porteurs de substance;

◆ L'édition de « L'Inclusif » se fera au mois d'août pour la rentrée;

◆ La participation est bénévole et n'est pas rémunérée;

◆ Nous n'acceptons que les manuscrits écrits au clavier;

◆ Tout le monde peut y participer. Cela ne se limite pas aux originaires

du Maroc tant que les thèmes reflètent la diversité.

Soyez nombreux et à vos claviers.

Nous vous souhaitons un bon exercice de style et attendons vos œuvres.

POUR NOUS CONTACTER :

- Par Courriel:

racma.auteurs@gmail.com

Par téléphone :

514 813 1870 et 819 569 5978